

## PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE



### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 17 décembre 2020 - 18 h 00

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans la salle du Trépadé, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 05 et procède à l'appel nominatif des Elus.

<b>PRÉSENTS</b>	Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, DE COUX, GOSSELIN, LACOSTE, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON, VALENTI, VITET et VOISIN MM. BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, CHOUARD, FÉDOU, GAUTHIER, LOUZON, MAILHÉ, PILET et SÉVERAC
<b>PROCURATIONS</b>	M. FRANCHINA a donné procuration à M. CHOUARD Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme CALVO Mme RICHARD a donné procuration à Mme MARNAC M. RIVIER a donné procuration à M. CANILLO Mme STÉMER a donné procuration à Mme BRUN
<b>ABSENT(E)S</b>	MM. BAË et LERAT
<b>PRÉSIDENT</b>	Mme SIMÉON Françoise, Maire
<b>SECRÉTAIRE</b>	M. BARBA Jean-Luc
<b>ORDRE DU JOUR</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Désignation du secrétaire de séance</li> <li>2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 octobre 2020</li> <li>3 - Demande d'une subvention auprès de l'État pour la rénovation du groupe scolaire de la Béouzo - DETR 2021</li> <li>4 - Convention de mise à disposition des installations et équipements sportifs - Contrat de Territoire 2020 - extension du gymnase de Cantelauze</li> <li>5 - Marché public de travaux - extension du gymnase de Cantelauze - lot n° 7</li> <li>6 - Création de la commission extra-municipale Agenda 21</li> <li>7 - Vente de composteurs</li> <li>8 - Rapport d'activité du tiers-lieu l'ÉTAPE</li> <li>9 - Fonds de Concours attribués par le Muretain Agglo pour l'année 2020</li> <li>10 - Budget Principal "Commune" - Décision Modificative n° 1</li> <li>11 - Ouverture des crédits pour 2021 - budget principal "Commune"</li> <li>12 - Avance sur la subvention annuelle accordée par la ville au CCAS de Fonsorbes</li> <li>13 - Garantie d'emprunt sollicitée par la SA Patrimoine Languedocienne pour l'acquisition en VEFA de 6 logements collectifs de la résidence "le Clos d'Ines" sise 2169 route de Tarbes</li> <li>14 - Garantie d'emprunt sollicitée par la SA Patrimoine Languedocienne pour l'acquisition en VEFA de 9 logements individuels de la résidence "les Jardins de Constance" sise impasse des 4 Vents</li> <li>15 - Instauration du Règlement Intérieur du Conseil Municipal</li> <li>16 - Création des Conseils Participatifs</li> <li>17 - Budget Participatif</li> <li>18 - Vente aux enchères - modification des prix de divers biens</li> <li>19 - Vente d'illuminations de Noël</li> <li>20 - Cession de parcelles au profit de la société "De la Fève au Palais" - complément de délibération</li> <li>21 - Lignes Directrices de Gestion - Ressources Humaines</li> <li>22 - Renouvellement de postes contractuels</li> <li>23 - Compétences "eau" et "assainissement non collectif"</li> <li>24 - Le Muretain Agglo</li> <li>25 - Procès-verbal de désaffectation des locaux sis 523 chemin des Capelliers et avenant au procès-verbal de mise à disposition de la compétence "Petites Enfance"</li> <li>26 - Décisions prises par Mme la Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT</li> <li>27 - Questions orales posées par les divers groupes</li> <li>28 - Informations diverses</li> </ol>

<b>Convocation:</b>	<b>Nombre de membres :</b>
date :10 décembre 2020	du Conseil Municipal : 33
envoi :11 décembre 2020	en exercice : 33
affichage :11 décembre 2020	présents : 26
	votants : 31

Mme la Maire: nous n'allons pas revenir sur les modalités de mise en œuvre de la séance en raison de la crise sanitaire. Je voudrais juste ajouter quelque chose sur le couvre-feu, à savoir les modalités en vigueur depuis qu'il a été mis en œuvre :

- Le Conseil Municipal peut se réunir
- Les Conseillers Municipaux doivent se munir de leur convocation et de l'attestation de déplacement dérogatoire pour justifier de leur sortie à l'extérieur pendant les heures du couvre-feu
- la réunion du Conseil Municipal est assimilée à une obligation professionnelle

Si le Conseil Municipal, cela est pour le public, Madame, Messieurs, se poursuit après 20 h :

- les personnes du public devront quitter le Conseil avant 20 h, tout en prenant en compte leur délai de route afin d'être chez elles à 20 h
- les journalistes et professionnels pourront rester jusqu'à la fin du Conseil
- les membres du Conseil Municipal pourront aussi rester. S'ils se font contrôler lors de leur retour, ils devront présenter leur convocation, la réunion du Conseil Municipal étant donc assimilée à une obligation professionnelle

### Questions orales posées par les divers groupes

#### Le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Relations avec les Minorités municipales
2. Nombre de permis de construire accordés en 2020

#### Le groupe " Fonsorbes Vert l'Avenir"

1. Travaux route de Tarbes

### **1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Mme la Maire : je vous propose de désigner le secrétaire de séance. C'est au tour du groupe "Fonsorbes Citoyenneté". Aussi, je propose de nommer M. BARBA Jean-Luc.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner M BARBA Jean-Luc, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté", en qualité de secrétaire de séance.

<b>VOTE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

### **2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020**

Mme la Maire : avez-vous des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2020 ?

M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : en lisant ce procès-verbal, cela m'a rafraîchi la mémoire. Nous avons discuté des marchés publics, à propos d'un seuil de tolérance de 5 % pour les avenants. On nous avait dit qu'il y avait un article du Code des Marchés Publics disant ceci. Vous deviez nous le faire passer, mais nous ne l'avons pas eu.

Mme la Maire : d'accord, nous vous l'enverrons, il n'y a pas de problème.

M. Mailhé : merci.

Mme la Maire : en dehors de ce point, il y en a-t-il d'autres ?

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : dans ma dernière intervention sur le point n° 14 "Marché de travaux relatif à la réhabilitation du pôle restauration et périscolaire du groupe scolaire du Trépadé - lot n° 10/avenant n° 1", donc sur le dernier paragraphe, il est écrit "... des choses au *traves* desquelles ...", alors que c'est "... des choses au *travers* desquelles ...". C'est juste ce mot linguistique à corriger.

Mme la Maire : d'accord.

M. Pilet : j'en profite pour dire que nous voyons dans ces procès-verbaux que les interventions des Conseillers Municipaux sont souvent coupées lorsqu'ils s'expriment. Je rappelle que les règles disent que nous devons laisser chaque Conseiller exprimer son idée jusqu'au bout. Il serait donc bien que nous soyons tous vigilants à ne pas interrompre la personne qui parle.

Mme la Maire : il y a une autre règle, M. PILET. Je suis en charge du fonctionnement du Conseil Municipal, et lorsque les arguments sont répétés, que nous avons déjà entendus, il y a un moment où il faut que cela s'arrête. Donc, ...

M. Pilet : ... je ne parle pas de cela. Je parle des personnes qui exposent un argumentaire et qui sont interrompues, qui ne peuvent pas aller au bout, et qui sont obligées de le reprendre. Je précise bien ce cadre-là puisque cela aussi est dans un cadre réglementaire.

Et je vais en profiter aussi, puisque c'est la fin de l'année, pour que nous félicitions l'agent qui fait ce travail de rédaction des procès-verbaux de manière excellente, avec beaucoup de professionnalisme, de patience parce que je trouve parfois que nous sommes assez tatillons. Je tenais à la remercier, je pense que tout le Conseil Municipal va s'associer à moi pour la remercier de son professionnalisme. Merci.

M. Bonnet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : je tenais à rajouter que sur ce Conseil Municipal du 15 octobre, à la fin de la séance, vous n'avez pas souhaité que je m'exprime sur un point qui avait été développé de la part du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir". Je pensais ce soir vous rappeler, Mme le Maire, que tout Conseiller Municipal, y compris des Minorités, ou de l'Opposition, tout dépend de comment vous le voyez, peut s'exprimer. Il n'est pas limité en temps sur n'importe quelle intervention. Je voulais m'exprimer sur le problème de la route de Tarbes, des travaux qui n'avaient pas été faits pour M. DUPUY, qui argumentait effectivement qu'EDF avait fait des travaux à votre demande puisqu'il fallait déplacer un poteau devant les containers enterrés, et effectivement ces travaux de réfection de voirie, telle qu'elle existait, n'ont pas été ...

Mme la Maire : ... je ne crois pas que ce point-là ait été mis à l'ordre du jour, ni la dernière fois, ni cette fois-ci ...

M. Bonnet : ... si vous avez répondu à M. MAILHÉ ...

Mme la Maire : ... donc, nous allons nous en tenir, si vous voulez bien, et cela est écrit partout, vous allez pouvoir le retrouver, il n'y a pas de doute, aux points qui sont à l'ordre du jour. En l'occurrence, celui-ci n'y était pas.

M. Bonnet : c'était une question du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir", pour laquelle vous avez répondu, vous avez débattu longuement, ...

Mme la Maire : ... c'est le principe, M. BONNET, à savoir que lorsqu'un groupe de l'Opposition pose une question, nous répondons au groupe et on clôt le débat. L'objectif n'est pas de faire un débat sur les questions qui sont posées, mais de répondre à la question ; et nous répondons aux questions.

Donc, si vous voulez bien, je mets aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal en question.

Mme la Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2020.

<b>VOTE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Refus de vote :	0
	Abstentions :	0

### 3 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR LA RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE DE LA BÉOUZO - DETR 2021 (délibération n° 2020-204)

Mme la Maire: il est proposé de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2021 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour la rénovation du groupe scolaire de la Béouzo.

En effet, une demande de subvention a été déposée dans le cadre de la DETR 2021 pour les travaux d'extension du gymnase. Suite au plan de relance du gouvernement, ce dossier a été retenu dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) appelée "FRANCE RELANCE".

Nous pouvons donc présenter un nouveau dossier pour la DETR 2021.

Par délibération du 17 février 2020, une subvention a été sollicitée auprès du Conseil Départemental dans le cadre du contrat de territoire 2020 pour cette rénovation et il a attribué une aide de 161 801,25 €.

Un diagnostic des toitures a été établi en septembre 2019 et a mis en évidence la nécessité d'effectuer des travaux de toiture.

Enfin, des travaux concernant la qualité de l'air sur la totalité du groupe scolaire seront réalisés suite au diagnostic effectué en juin 2018.

Les travaux envisagés porteront donc sur :

- la rénovation des toitures
- l'éclairage et la VMC
- le remplacement de la chaudière de l'école maternelle. A ce jour, une étude, réalisée par un bureau d'études, est en cours pour déterminer sur quel type de chaudière nous nous dirigeons. Nous verrons en fonction du résultat de l'étude ce qu'il en est. Aujourd'hui, c'est une chaudière à gaz, nous pouvons penser que cela devrait évoluer.
- le changement de certaines menuiseries intérieures pour la mise aux normes incendie
- le changement des faux plafonds
- la qualité de l'air

Les travaux seront complétés suite au diagnostic énergétique qui est en cours.

Vous avez vu le plan de financement, nous sommes sur un montant total HT de 617 714 €, à savoir :

PLAN DE FINANCEMENT	
TRAVAUX	539 338,43 €
Maîtrise d'œuvre (désignation ultérieure) env. 11%	59 327,22 €
Diagnostics divers	8 907,00 €
Contrôle technique	2 374,00 €
Coordination SPS	2 374,00 €
OPC	5 393,38 €
<b>MONTANT TOTAL HT</b>	<b>617 714,03 €</b>

FINANCEMENT	
ÉTAT (DETR 2021), subvention espérée	185 314,21 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL Contrat de Territoire 2020	161 801,52 €
Muretain Agglo Subvention espérée	5 000,00 €
Fonds de concours	
Autofinancement	265 598,30 €
<b>TOTAL FINANCEMENT HT</b>	<b>617 714,03 €</b>

Le plan de financement a été actualisé depuis la délibération du 17 février 2020 pour prendre en considération les éléments que je viens de vous donner.

Ce dossier a été étudié par la commission des finances le 8 décembre 2020. Avez-vous des questions ?

**M. Bonnet** : plusieurs petites remarques à ce sujet. Déjà, une question : est-ce que ce dossier sera étudié par d'autres commissions, commission des travaux ou autre, à l'avenir ? Ou est-ce que ce sera uniquement travaillé en interne avec les services, le bureau d'études ?

**Mme la Maire** : nous ferons appel, sans aucun doute, à un maître d'œuvre. C'est sur lui que nous nous reposerons, quelqu'un qui a la compétence nécessaire et suffisante pour nous aider à définir les travaux qui devront être effectués. C'est lui qui nous aidera à rédiger le cahier des charges, il suivra l'appel d'offres. Oui, cela peut passer en commission des travaux, ce sera vu également.

**M. Bonnet** : je posais cette question parce qu'en fait cela aurait été bien que l'ensemble des Élus puisse travailler éventuellement sur ce dossier pour essayer d'évoluer un petit peu sur la démarche environnementale que vous souhaitez pour la commune. Aujourd'hui, nous allons faire des travaux de toiture, il aurait peut-être été opportun de regarder, quitte à faire des travaux de toiture, si nous pouvons faire de l'énergie, voir si nous pouvons faire de l'eau chaude, et encore que l'eau chaude est très peu utilisée dans les écoles. Voilà, c'est essayer de tendre, comme nous l'avons vu aussi sur l'éclairage, vers un travail d'économie d'énergie ; tout cela, c'est pour essayer d'aller un peu plus loin sur ce travail-là.

**Mme la Maire** : sachant que, d'ores et déjà, l'installation de l'éclairage LED a été faite sur une grande partie de l'école. Ce sont des travaux qui se font de manière régulière par nos propres services en régie. Pour le reste, en terme d'économie d'énergie, bien entendu, l'isolation a été vérifiée de façon à ce que nous ayons la certitude qu'elle soit de qualité. Peut-être que M. BIALÉS peut nous en parler. D'autre part, l'objectif est effectivement de revoir le système de chauffage pour savoir si nous pouvons avoir quelque chose de plus performant que les chaudières à gaz qui datent de la construction de l'école, elles ne sont pas récentes, voir si

nous passons sur un pack comme nous l'avons fait à l'école de la Béouzo. Mais, nous attendons l'avis du bureau d'études sur ce sujet-là.

M. BIALÉS, vous voulez peut-être ajouter quelque chose.

M. Bialés, Directeur de projets : oui. Bonsoir. Nous attendons le rapport du diagnostic énergétique, que j'aurais dû recevoir aujourd'hui, mais malheureusement nous ne l'avons pas, pour lequel nous avons effectivement fait une demande d'étude de panneaux photovoltaïques sur le toit pour la production à la revente. Il va nous faire des propositions que nous étudierons pour faire des travaux sur ces bâtiments.

M. Bonnet : cela aurait été effectivement l'occasion, lors du rendu de ce diagnostic, que la commission des travaux puisse réunir pour en débattre un petit peu avant de faire peut-être le choix définitif de la solution retenue.

Dernier petit point : nous étions étonnés aussi de ne pas voir une demande de subvention auprès de la Région.

Mme la Maire : il n'est pas sûr que la Région réponde sur ce type de demande.

M. Bonnet : sur les économies d'énergie, je pense qu'il peut apporter une aide financière, voire peut-être une aide autre aussi.

La Directrice Générale des Services : en fait, nous attendons effectivement le rapport du diagnostic énergétique pour voir s'il est intéressant que nous demandions une subvention à la Région, sachant qu'il faut un gain énergétique, il me semble, de 30 %. C'est le diagnostic énergétique qui nous en dira plus.

M. Bonnet : comme nous en profitons pour remplacer certaines menuiseries, je ne sais pas, c'était un petit point que nous voulions évoquer ce soir aussi.

*Arrivée de Mme STÉMER Sophie à 18 h 19*

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 31
-------------------	---------------	--------------

Mme la Maire : comme vous pouvez le voir, nous avons demandé le soutien de l'État dans le cadre de la DETR, nous avons profité de l'existence du plan de relance pour faire appel à un autre dispositif. Nous sommes extrêmement vigilants sur tous les dispositifs mis en œuvre par les différentes collectivités, quelles qu'elles soient, et sur la possibilité d'obtenir les subventions. Nous essayons de solliciter le plus largement possible tous ceux qui pourraient nous soutenir dans nos investissements.

M. Mailhé : une remarque et une question : je trouve que l'intervention de M. BIALÉS est très bien parce que cela mettra tout le monde d'accord sur les toitures photovoltaïques, nous aurons une étude. C'est une bonne chose. Nous ne pourrions pas dire "on nous a ...". Deuxième ...

Mme la Maire : ... sur les toitures photovoltaïques, je crois quand même qu'il ne faut pas se faire d'illusions. En terme de développement durable, le regard qui est porté sur les toitures photovoltaïques n'est pas aussi enthousiasmant que cela ...

M. Mailhé : ... je finis. Je ne parle pas du choix technique, mais l'étude sera faite. Et, nous serons tous d'accord au dernier moment parce que nous aurons une étude chiffrée et nous pourrions parler du développement durable sur les panneaux photovoltaïques. Je pense que nous avons la même position parce que nous connaissons la production et nous connaissons l'élimination des déchets.

Mme la Maire : c'est cela.

M. Mailhé : je suis entièrement d'accord. Mais, au moins, l'étude aura été faite et nous mettrons tout le monde d'accord.

Deuxième point : si je comprends bien, nous n'avons pas encore de maître d'œuvre, le devis représente donc des estimations faites en interne, c'est nous qui avons fait les estimations.

M. Bialés : non. Pour le moment, nous avons des devis faits par des entreprises.

M. Mailhé : d'accord. Nous avons demandé des devis sur toutes les parties ...

Mme la Maire : ... oui. Sur la maîtrise d'œuvre, nous sommes environ sur 11 % puisque c'est le taux habituellement pratiqué, nous sommes donc sur une estimation. De toute façon, nous avons l'obligation de déposer un plan de financement, donc nous ne sommes pas ...

M. Mailhé : ... après, sur le plan de financement, c'est tout à fait normal de le faire. Mais, c'était ces deux remarques : au moins, ce sera carré, il n'y aura plus de débat houleux dans ce sens-là.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'État pour la rénovation du groupe scolaire de la Béouzo, dans le cadre de la DETR 2021.

<b>VOTE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

**4 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - CONTRAT DE TERRITOIRE 2020 - EXTENSION DU GYMNASE DE CANTELAUZE (délibération n° 2020-205)**

Mme la Maire: dans le cadre de la demande de subvention "Contrat de Territoire 2020 - extension du gymnase de Cantelauze", une convention de mise à disposition des installations et équipements sportifs communaux doit être établie. La ville de Fonsorbes s'engage ainsi à mettre l'ensemble des installations concernées à disposition des élèves des collèges publics, à titre gratuit, pour une durée de quinze ans, sur sollicitation du Conseil Départemental ou du collège. En début d'année, la ville et le collège détermineront par convention spécifique les conditions et modalités d'utilisation, notamment les plannings horaires. Le dossier de demande de subvention spécifiait que l'objectif de cette réalisation soit de créer une salle de sport pour les élèves de l'école primaire de Cantelauze et qu'elle soit aussi disponible pour le Centre de Loisirs de Cantelauze et les associations.

La subvention accordée est de 300 000 €.

Les travaux ont débuté début décembre.

Le projet de convention était annexé à la convocation du Conseil Municipal. Avez-vous des questions ?

Mme Bobo, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : est-ce qu'il y avait déjà une convention de passée auparavant ?

Mme la Maire : sur le gymnase de Cantelauze ?

Mme Bobo : oui.

Mme la Maire : oui, la convention existait. C'est pour cela qu'ils en ont l'usage exclusif.

Mme Bobo : la question était de savoir pourquoi nous la refaisons, c'est juste pour l'agrandissement ...

Mme la Maire : ... parce qu'il y a l'extension et que des locaux seront communs puisque tout ce qui est vestiaires, sanitaires, etc, seront à usage des deux salles.

Mme Bobo : d'accord. Merci.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention de mise à disposition des installations et équipements sportifs pour l'extension du gymnase de Cantelauze avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

<b>VOTE</b>	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

**5 - MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX - EXTENSION DU GYMNASE DE CANTELAUZE - LOT N° 7 (délibération n° 2020-206)**

M. Chouard, Conseiller délégué aux grands travaux et VRD : le marché de travaux relatif à l'extension du gymnase de Cantelauze a été lancé le 11 juin 2020 en procédure adaptée. Le marché est décomposé en dix lots.

Ce marché public de travaux a été attribué pour neuf des dix lots du marché par délibération du 15 octobre 2020, étant précisé que le lot n° 7 "sols souples - carrelages - faïences" avait été déclaré infructueux car une seule offre avait été présentée ; celle-ci était très supérieure à l'estimation du maître d'œuvre et il n'y avait aucun point de comparaison.

Le montant total HT des travaux s'élevait à 1 009 759,62 €, soit 1 211 711,54 € TTC, hors lot n° 7.

Une nouvelle consultation a donc été lancée en procédure adaptée avec publicité le 2 novembre 2020 pour ledit lot n° 7.

L'analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre, M. Jean-Michel TERRINHA, architecte, gérant de la société ARCOSER et mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre. Le rapport d'analyse des offres était annexé à la convocation. L'analyse a été présentée à la commission d'appel d'offres le 10 décembre 2020.

L'entreprise suivante est proposée par la maîtrise d'œuvre :

LOT	ENTREPRISE PROPOSÉE	ESTIMATION HT
Lot n° 7 - sols souples-carrelages-faïences	TECHNI CÉRAM	82 722,50 €

L'estimation du maître d'œuvre pour ce lot était de 75 358,00 € HT et l'estimation globale était de 1 085 615,98 € HT.

Le nouveau montant total HT des travaux s'élèverait donc à 1 092 482,12 €, soit 1 310 978,54 € TTC, donc légèrement en dessus de l'estimation totale du marché (6 866,14 €, soit 0,63 %).

Aussi, conformément aux articles L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la Commande Publique relatifs à la procédure des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA), il est proposé d'attribuer le marché public de travaux pour l'extension du gymnase de Cantelauze à l'entreprise TECHNI CÉRAM pour le lot n° 7.

Avez-vous des questions ?

**M. Bonnet** : une petite précision pour l'ensemble des collègues qui ne faisaient pas partie de la CAO : cette entreprise a fait une deuxième offre, puisqu'elle avait répondu sur la première avec un prix largement supérieur à celui qui nous est proposé aujourd'hui, soit un écart de 12 %. Dans le cadre de la négociation, elle a fait un rabais très conséquent.

Donc nous, nous suivrons de près quand même ces travaux parce que cela nous paraît quand même assez important comme rabais, sachant que ce n'était pas la première fois qu'elle l'étudiait, c'est la deuxième fois. Nous avons eu des explications, mais nous resterons quand même vigilants sur ce point-là, parce que cela nous paraît beaucoup trop fort comme baisse pour une entreprise qui est quand même connue et reconnue sur le domaine public.

**Mme la Maire** : c'est une bonne nouvelle qu'elle soit connue et reconnue.

**M. Bonnet** : c'est ce qui nous a été dit le jour de la CAO, où vous étiez présente Mme le Maire.

**Mme la Maire** : oui, absolument.

**M. Mailhé** : ceci dit, ce n'est pas le seul lot pour lequel il y a eu des négociations importantes de plus de 10 % en moins par rapport à la première offre.

**M. Bonnet** : mais cela fait deux fois qu'elle répond quand même sur le dossier.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché public de travaux pour l'extension du gymnase de Cantelauze à l'entreprise TECHNI CERAM pour le lot n° 7.

VOTE	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

#### 6 - CRÉATION DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE AGENDA 21 (délibération n° 2020-207)

**Mme Vitet**, Adjointe déléguée au secteur "développement durable - transition écologique et qualité de vie" : l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la ville. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil, notamment des représentants des associations locales. Chaque comité est présidé par un membre du Conseil Municipal, désigné par le Maire. Les comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité.

*Arrivée de M. BAË Jean-Philippe à 18 h 28*

Nombre de membres	Présents : 28	Votants : 32
-------------------	---------------	--------------

Ils peuvent par ailleurs transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Il est proposé de créer une commission extra-municipale Agenda 21 dont les objectifs sont les suivants :

- associer les citoyens volontaires à la vie de la ville en favorisant le dialogue avec les Élus
- enrichir l'action municipale grâce aux propositions faites par la commission extra-municipale
- favoriser des projets à l'initiative des citoyens

Les Ateliers Agenda 21 travaillent sur des projets proposés par les membres de la commission ou de ses groupes de travail (Élus et/ou administrés), la commission a un rôle consultatif, de réflexion et de propositions.

La composition proposée pour cette commission serait la suivante :

- la présidence serait assurée par Mme la Maire et la Vice-Présidence par Mme VITET Martine
- des Élus désignés par le Conseil Municipal : 3 Élus du groupe Majoritaire et un Élu de chaque groupe Minoritaire
- des administrés : les noms ne seront pas précisés dans la délibération de création de la commission. Cela permet d'intégrer de nouveaux volontaires selon les demandes. Ils devront faire acte de candidature.

De plus, il sera possible de faire intervenir des services municipaux du Muretain Agglo, du Conseil Départemental et/ou associatifs, d'organiser ponctuellement l'intervention d'un technicien extérieur en fonction des projets.

Quels sont donc les Élus qui souhaitent être membres de cette commission, pour la Majorité ? Nous avons noté M. BATAILLE et M. SÉVERAC.

Pour le groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" ?

M. Mailhé : avant de continuer sur ce point-là : une commission comme celle-là ne peut être que bien. Mais, le seul problème est que lorsque nous faisons une commission à 5 membres, qui sont ensuite répartis sur 4 ateliers, que nous devons avoir des Élus qui participent aux 4 ateliers, lorsqu'il y a 3 personnes du groupe Majoritaire, ils peuvent se répartir les ateliers ; quand il n'y a qu'une seule personne d'un groupe Minoritaire, cela fait quand même 16 réunions de plus, 18 à l'année ?

Mme Vitet : je suis d'accord.

M. Mailhé : est-ce qu'il n'y aurait pas moyen, au moins pour cette commission puisque c'est un intérêt commun de tous, de revoir le nombre d'Élus afin que ce ne soit pas, sur les groupes Minoritaires, le même Élu qui doit faire tous les ateliers plus toutes les réunions d'Agenda 21, parce que nous n'y arriverons pas ? En fait, nous ne participerons pas à ce projet-là au final.

Mme la Maire : oui. Mme LACOSTE me parlait de la possibilité de mettre un suppléant pour chacun des groupes, c'est-à-dire 2 membres pour chacun des groupes Minoritaires.

Mme Vitet : oui.

M. Mailhé : c'est la demande que nous faisons, parce que sinon M. FÉDOU va ...

Mme la Maire : ... nous pouvons partir là-dessus ...

M. Mailhé : ... M. FÉDOU va venir, mais étant tout seul, il devra assister à 16 réunions ...

Mme la Maire : ... nous pouvons partir sur 3 Élus pour le groupe Majoritaire et 2 Élus pour chacun des groupes Minoritaires si vous voulez. Nous pouvons faire ainsi.

M. Mailhé : je vois avec M. FÉDOU et je vous donne le nom d'un suppléant.

Mme la Maire : oui, mais nous allons le voter maintenant.

M. Mailhé : je le lui demande.

Mme Vitet : et pour le groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord", la même chose.

M. Pilet : c'est-à-dire qu'avant il faut savoir si c'est adopté, si c'est voté. Et nous aurions voulu avoir des précisions sur cette commission parce que nous avons du mal à comprendre quelle est réellement sa mission et ce qu'elle vient faire. Nous voyons dans l'ordre du jour que nous avons après la mise en place des Conseils Participatifs. Sur le mandat précédent, il y avait un Conseil des Sages. Donc là, nous pouvons déduire, puisque c'est dans la partie Développement Durable, que cette commission ne concernerait que le Développement Durable. Mais, nous nous disions, mais peut-être n'avons-nous pas tous les éléments, qu'il serait peut-être plus judicieux que cette commission couvre tous les domaines, comme le Conseil des Sages. Parce que cela fait un peu redondance ; ou alors le Conseil des Sages n'existera plus, je ne sais pas si c'est à l'ordre du jour. Mais, il nous paraissait plus pertinent qu'il y ait une seule commission ouverte aux habitants, qui couvre l'ensemble des sujets ; le Développement Durable, mais pas que. Si nous comprenons bien, cela ne concerne que le Développement Durable. Que nous soyons d'accord : sur la démarche de permettre du participatif et que des associations et des Fonsorbais soient associés, nous sommes d'accord à 100 %, il n'y a pas de problème. Mais, sur la clarté des dispositifs, avec les éléments que nous avons, cela fait un peu mille-feuilles et nous avons du mal à nous y retrouver puisqu'il y a déjà des ateliers comprenant des habitants qui peuvent participer ; donc, quelle est la différence avec la commission ?

Mme Vitet : c'est la même chose. Ce sont les ateliers auxquels les habitants peuvent participer. Mais, à ces ateliers, des Élus de la Majorité et de la Minorité municipales seront présents.

M. Pilet : mais c'est déjà le cas ?



**Mme Vitet** : pas dans tous les ateliers ; après, les comptes-rendus, je les envoie à tout le monde. Je finis peut-être de lire et puis nous reprendrons l'échange après ?

**M. Pilet** : oui. Mais c'est d'être éclairés parce que nous étions un peu perdus sur ce dispositif proposé.

**Mme Vitet** : d'accord.

Si les ateliers se réunissent au moins 1 fois par trimestre, la commission extra-municipale pourrait, elle, se réunir 1 ou 2 fois par an pour que tous les membres puissent échanger sur leurs projets respectifs, présenter leurs propositions et peut-être refaire des projets en commun à l'image du Cheminement du Patrimoine.

Les Ateliers suivants seront renouvelés et complétés, nous restons donc sur les mêmes ateliers :

- Atelier patrimoine
- Atelier alimentation
- Atelier énergie / déchets
- Ateliers cheminements et déplacements doux, dont un groupe de travail dédié au vélo

**M. Pilet** : des habitants, des associations peuvent y participer, c'est très bien ; des Élus aussi. Donc, nous avons du mal à voir comment la commission vient s'insérer avec ce qu'il existe déjà. Il nous semble qu'il faut développer, encourager pour qu'il y ait encore plus de participation. Mais, à part répondre au cadre légal, parce que les textes obligent peut-être, cela ne nous paraissait vraiment pas clair.

Ensuite, je voudrais savoir, par rapport au Conseil des Sages, quelle sera la différence et, du coup, savoir si cela ne peut pas se regrouper.

**M. Séverac, Premier Adjoint** : je voudrais indiquer une chose. Ces ateliers Agenda 21 existaient et fonctionnaient, et continuent d'exister et continuent de fonctionner. Nous sommes dans un nouveau cadre, avec une nouvelle mandature, il faut donc formellement les recréer. Je pense qu'il n'y a pas à trop toucher leur fonctionnement. Ils sont ouverts au public et à la population qui le veulent et aux associations qui le souhaitent, aux Élus qui veulent s'y impliquer, je pense qu'ils font un travail tout à fait intéressant.

Je lis la création de la commission extra-municipale en tant que telle comme un cadre juridico-administratif qui l'encadre, qui prévoit de se voir une à deux fois par an pour faire le lien entre ces ateliers-là. Mais, ce n'est pas un bouleversement de fond du fonctionnement des ateliers qui fonctionnent ...

**Mme Vitet** : ... la différence, en fait, c'est que nous actons une réunion annuelle ou biannuelle pour que tous les ateliers puissent se réunir, échanger. Nous avons vu, par exemple avec l'atelier cheminements doux et l'atelier patrimoine, qu'il pouvait y avoir un travail commun par rapport à la mise en place du Cheminement Patrimoine. Mais, sur d'autres thèmes, par exemple les déchets, nous pouvons aussi avoir dans les ateliers des gens qui ont des idées ; l'atelier déchets peut peut-être travailler aussi avec l'atelier cheminements doux. Mais, l'essentiel, est que cette dynamique-là fasse que les gens arrivent à se rencontrer parce que pour l'instant, dans le cadre des réunions des ateliers, c'est vraiment cadré de manière assez formelle. Alors que là, l'objectif est de dire que nous pouvons travailler, mais travailler sur des projets plus élargis et travailler communément. Nous nous inscrivons, en début de mandat, dans un cadre réglementaire.

**M. Séverac** : je voulais terminer avec le Conseil des Sages. Vous n'ignorez pas que la commission participation citoyenne, Mme VOISIN peut le confirmer, a commencé à réfléchir sur la question. La réflexion n'est pas tout à fait aboutie de sa transformation, avec effectivement un outil un peu plus large. Elle doit se poursuivre en janvier, c'est pour cela qu'elle n'est pas proposée à l'ordre du jour aujourd'hui, mais seulement les conseils de quartiers. Il y aura d'autres propositions en janvier, Mme VOISIN pourrait peut-être compléter sur l'état actuel de la réflexion. Il est sûr que le Comité des Sages aura une autre tournure que celle qu'il avait.

**Mme la Maire** : est-ce que vous voulez bien nous donner le nom des Conseillers participants ?

**M. Mailhé** : pour notre groupe, ce sera M. Franck FÉDOU et Mme Aurélie ROUER.

**M. Pilet** : M. Christophe BONNET et moi-même.

**Mme la Maire** : merci.

**M. Bonnet** : je vais revenir un peu sur les propos de M. Jean-Claude PILET. Aujourd'hui, dans ces textes, nous n'arrivons pas à voir l'articulation de trois termes. Je reviens dessus, je suis désolé. Mais, nous parlons de commissions, de comités, d'ateliers. Donc, aujourd'hui, M. PILET m'a proposé, j'aimerais savoir sur quoi je travaillerai exactement parce que là, je ne comprends pas. J'ai travaillé effectivement en tant que citoyen sur une réunion de l'atelier énergie, pas en tant qu'Élu. C'était ma première question.

Deuxième question : les remarques que j'avais faites, c'est au niveau de la communication. Aujourd'hui, nous avons peu de monde, mais nous voyons qu'il y a peu de communication au sein de la municipalité pour appeler les gens à venir à ces ateliers, les dates ne sont pas communiquées ouvertement. Nous avons l'impression que cela reste un petit peu aujourd'hui en comité restreint. J'avais donc demandé à ce que ce soit un peu développé, et cela, je l'avais demandé au moment de la présentation de Mme VITET lors de la commission Développement Durable.

**Mme Vitet** : concernant la communication, avant les problèmes liés à la crise sanitaire, systématiquement, lorsqu'il y avait un atelier, je faisais un compte-rendu qui était mis en ligne sur le site de la Mairie. A la fin de ce compte-rendu, systématiquement puisque nous le convenions dans le cadre de l'atelier, était toujours actée la date du prochain atelier. Par contre, depuis le début de ce mandat, j'ai demandé au service communication, pour faire venir de nouvelles personnes afin que nous puissions nous renouveler et avoir aussi des idées nouvelles, qu'il y ait une information sur les panneaux lumineux, ce qui a été fait pour le dernier atelier énergie/déchets. Ainsi, trois ou quatre personnes nouvelles sont venues à cet atelier ; donc, cela fonctionne. Je pense que pour les prochains ateliers, nous ferons de cette manière-là. Peut-être que nous ferons ces ateliers en vidéoconférence aussi, ce n'est peut-être pas la peine de se réunir et de prendre des risques supplémentaires. Cela permettra aussi à des gens de s'inscrire et de pouvoir participer.

**Mme la Maire** : la communication sera faite sur le prochain bulletin municipal. Il fallait l'installer et nous communiquerons derrière. Il y a le bulletin municipal, les réseaux, nous essayons de communiquer, sur ce sujet et beaucoup d'autres, le plus largement possible. Mais nous savons que mobiliser des citoyens actifs n'est pas forcément facile.

Nous votons donc pour la composition et le fonctionnement des ateliers Agenda 21.

**M. Bonnet** : excusez-moi, mais Mme VITET m'a interrompu, je n'avais pas finalisé.

**Mme Vitet** : excusez-moi.

**M. Bonnet** : donc, au niveau de la communication, cela a été évoqué le soir de la commission Développement Durable, des Élus de la Majorité ont bien convenu qu'il était très difficile de retrouver les comptes-rendus des ateliers Agenda 21, et qu'il était peut-être judicieux de mettre en place un onglet spécifique là-dessus.

**Mme Vitet** : je suis d'accord avec vous. Nous en avons parlé, et je pense qu'il faut que nous nous améliorions au niveau des comptes-rendus. Parce que pour quelqu'un qui ne connaît pas l'Agenda 21, qu'il va les chercher, je reconnais que c'est complexe. Il faut donc que nous simplifions, c'est certain.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de créer la commission extra-municipale "Agenda 21" et de désigner les Élus ci-dessus nommés pour la représenter.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

#### 7 - VENTE DE COMPOSTEURS (délibération n° 2020-208)

**Mme Vitet** : l'atelier déchets/énergie dans le cadre de l'Agenda 21 a souhaité lancer une "opération composteurs".

L'objectif est de limiter la quantité de déchets, voire de tendre vers le zéro déchet. La première démarche consiste à composter ses biodéchets avec un composteur individuel ou collectif. Pour aider les Fonsorbais dans cette démarche, l'atelier met en place une opération de mise à disposition de composteurs individuels en bois, avec une petite poubelle cuisine aussi, à un tarif avantageux.

L'achat de composteurs s'est fait auprès du Muretain Agglo au prix de 25,50 € ; il est proposé de fixer le prix de cession de chaque composteur à 12,00 €, soit une participation de 13,50 € de la ville. Une quantité de 150 composteurs a été achetée et l'opération pourra être renouvelée. Les modalités de vente et de récupération seront présentées sur le marché de plein vent et sur les supports de communication. Les recettes serviront à financer de nouvelles actions de développement durable dont, si besoin, une nouvelle vente de composteurs. Ce dossier a été examiné par la commission du développement durable du 7 décembre 2020 et la commission des finances du 8 décembre 2020. Sur le bulletin municipal, l'article indiquait 16 €.

**Mme la Maire** : donc, les Fonsorbais qui se manifesteront, auront une bonne surprise puisque c'est 4 € moins cher. Avez-vous des questions ?

**M. Mailhé** : à quelle période comptons-nous les mettre en vente ?

**Mme Vitet** : dès que nous pourrons nous arranger par rapport à la crise sanitaire. J'ai eu le représentant du Muretain Agglo par rapport à une information commune, puisque je lui ai demandé de venir sur le marché pour présenter ces composteurs. Je dois donc le recontacter entre le 15 et le 30 janvier. Nous avons dit qu'il serait bien de mettre en place cette opération pour le mois de mars.

**M. Bonnet** : plusieurs points : je ne l'avais pas évoqué effectivement lors de la commission où nous avons évoqué la vente des composteurs. Mais, en travaillant sur ce Conseil Municipal avec les collègues de notre groupe, nous avons pensé qu'il était peut-être possible aussi de voir, pour continuer dans le Développement Durable, d'essayer de recycler des palettes, peut-être en créant un atelier de fabrication des composteurs, plutôt que de faire de l'achat qui de notre côté aussi coûte un certain coût pour la collectivité.

Après, d'autres choix sont possibles aussi, dont celui de mettre des composteurs collectifs dans des quartiers pour qu'après la collecte du compost soit faite, et que dernier puisse être utilisé éventuellement dans le cadre des jardins partagés. Ça, c'était le premier point.

**Mme Vitet** : je peux vous répondre ? La mise en place de composteurs collectifs est beaucoup plus compliquée. Le Muretain Agglo est demandeur par rapport à la mise en place de composteurs collectifs. Après, je peux vous préciser aussi que les composteurs que nous achetons au Muretain Agglo sont fabriqués par des personnes qui sont au centre pénitentiaire de Muret.

**M. Bonnet** : d'accord, cela est une nouveauté.

**Mme la Maire** : vous pourrez porter l'idée de la fabrication à partir de palettes dans le cadre de l'Agenda 21.

**M. Bonnet** : oui, nous en reparlerons. Par contre, ...

**M. Pilet** : ... nous le portons en Conseil ?

**Mme la Maire** : non. Mais il faudra trouver des volontaires qui ont envie effectivement de se lancer là-dedans, nous n'avons rien contre. Si nous arrivons collectivement, et à mon avis ce sera probablement dans le cadre de l'Agenda 21 que cela pourra être porté, s'il y a les volontaires nécessaires et suffisants pour se lancer là-dedans, pourquoi pas ?

**M. Pilet** : je crois que c'est aller au bout de la démarche de zéro déchet, nous récupérons des palettes, nous les transformons et nous allons vraiment au bout, et nous sortons aussi des histoires de coût.

**Mme la Maire** : sur les composteurs collectifs, il faut avoir la certitude que les gens qui compostent ont bien compris ce que nous y mettons dedans, parce que nous n'avons pas trop droit à l'erreur. La crainte est toujours celle-ci, que cela ne fonctionne pas forcément comme nous aurions envie que cela fonctionne.

**M. Pilet** : des composteurs sur ce modèle-là semblent bien fonctionner sur Fontenilles.

**Mme Vitet** : juste comme ça, parce que c'est bientôt Noël : nous utilisons des palettes ; Morgane, stagiaire au Développement Durable, nous a fait un très beau sapin qui est à la médiathèque.

**Mme la Maire** : les palettes ont servi également à faire des bancs à Cantelauze, qui ont malheureusement été dégradés, et brûlés pour certains.

**M. Bonnet** : si je peux continuer : comme je l'ai indiqué aussi en commission, ce qui nous semble aussi un peu bizarre, c'est qu'aujourd'hui les containers vendus par le Muretain Agglo à n'importe quel particulier de l'agglomération sont vendus 25,50 €. Aujourd'hui, le Muretain Agglo nous les vend, à une collectivité qui appartient déjà à cette agglomération, à 25,50 €, au même prix que tous les particuliers. Certains de vos collègues ont compris effectivement mon propos, de dire que dans ce cadre-là, nous n'avons pas trop le soutien du Muretain Agglo et qu'au niveau du Développement Durable, ce n'est peut-être pas le meilleur exemple aujourd'hui.

Et dernier point : ce qui nous a étonnés un petit peu, et ce n'est pas le seul point de ce Conseil Municipal ce soir, c'est que beaucoup des points qui sont débattus ce soir et qui sont portés à notre vote, sont déjà annoncés sur le Fonsorbais. C'est vraiment bizarre que vous puissiez faire ceci, sans que la décision n'ait été votée par les Conseillers Municipaux. Donc là déjà, en plus, sauf ce point-là, les débats n'avaient pas été finalisés, et la commission des finances a permis de faire une économie supplémentaire de 4 €. Ce n'est pas le seul point ce soir, et nous trouvons quand même bizarre que le travail des Conseillers Municipaux ne soit pas aussi valorisé. C'est dévaloriser le travail du Conseil Municipal. Nous avons l'impression que nous venons ce soir pour le plaisir parce que vous avez déjà tout validé.

**Mme la Maire** : je ne crois pas, M. BONNET, que vous ayez raison sur ce sujet-là, dans la mesure où ce ne sont pas des dossiers que vous découvrez, pour lesquels, manifestement, ces choix-là, concernant les composteurs, ont semble-t-il fait l'unanimité de la décision des Conseillers Municipaux qui ont participé aux commissions en question.

**M. Bonnet** : je prends les autres points : il y a le tiers-lieu, il y en a d'autres comme ça que vous avez déjà annoncés sur le bulletin municipal. Ce n'est pas normal. Tant que nous n'avons pas voté, tant que les Conseillers Municipaux ne se sont pas prononcés sur ces sujets-là, ils ne doivent pas être portés comme cela à la vue du public.

**Mme la Maire** : sur le tiers-lieu, il ne s'agit jamais que d'une information. Vous n'êtes pas appelés à voter sur le rapport d'activité du tiers-lieu.

**Mme Bobo** : je voulais rajouter quelque chose, par rapport à la réponse que vous pouvez faire chaque fois au sujet des composteurs collectifs, à savoir que nous ne savons jamais ce que les citoyens vont mettre dedans. Il faut quand même arriver à leur faire confiance. Cela a été le même problème quand nous avons demandé les bennes dans les quartiers pour les déchets verts. Il faut apprendre à leur faire confiance, parce qu'autrement, jamais de la vie, nous verrons si cela marche ou ne marche pas. Je pense que ...

**Mme Vitet** : ... excuse-moi, Françoise (Mme BOBO), je voulais te répondre. C'est bien pour cela que j'ai contacté le Muretain Agglo pour lui demander de venir afin d'expliquer comment nous allons nous servir

du composteur. Il doit amener aussi des flyers que les gens pourront garder chez eux, qu'ils pourront consulter s'ils ont un doute sur quoi que ce soit.

**Mme Bobo** : je parlais des composteurs collectifs.

**Mme Vitet** : oui, justement. C'est aussi au travers du composteur individuel que nous parlerons aussi aux administrés qui poseront la question du composteur collectif. Mais, le Muretain Agglo renvoie systématiquement la difficulté, il nous demande de l'aider à le mettre en place parce que pour lui c'est très compliqué, il n'y arrive pas. Il faut donc que nous nous y mettions tous, ce n'est pas obligatoirement les gens de la commission Développement Durable ; c'est aussi expliquer. J'ai rencontré une dame qui m'a dit qu'elle aimerait bien visiter un centre de tri d'ordures ménagères parce qu'elle ne sait pas en fait si elle fait bien ou mal. C'est vrai que pour beaucoup de personnes c'est compliqué. Le Muretain Agglo sera donc présent, à disposition des Fonsorbais pour répondre à toutes les questions que les gens pourront poser.

**Mme Bobo** : essayez juste de faire un peu confiance.

**Mme Lacoste, Adjointe** : effectivement, peut-être qu'à Fontenilles cela marche, il y a des endroits où cela marche, mais chez nous il y a aussi les jardins partagés. Sur la tranche 2, ils avaient mis un composteur commun entre jardiniers, mais il n'a pas fonctionné parce que les gens y mettaient ce qui ne pouvait pas y aller. Ils ont donc finalement décidé de le démonter et de revenir à des composteurs individuels. Tous les cas de figure existent, c'est cela que je veux dire.

**Mme la Maire** : je vous invite à regarder ce qu'il se passe autour des colonnes enterrées : des déchets n'ont rien à y faire, ce qui prouve que ces citoyens-là n'ont pas tout compris. Je vous invite à aller ouvrir les containers jaunes devant les collectifs, et vous verrez qu'il n'y a pas uniquement ce qui doit être trié dans ces containers. C'est un vrai problème. Donc, pour la notion de collectif, il y a un risque à prendre. Alors, si même les jardiniers n'ont pas compris comment fonctionne un composteur, ce que nous y mettons, quel usage nous en faisons et pourquoi nous le faisons fonctionner de la sorte, j'ai des craintes ailleurs. Quand je vois comment fonctionne le reste, nous pouvons ne pas être aussi certains que vous du fait que tout le monde joue parfaitement le jeu.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la vente de composteurs selon les explications ci-dessus apportées.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

## 8 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DU TIERS-LIEU L'ÉTAPE

**Mme la Maire** : il ne s'agit que d'une information.

**M. Louzon, Conseiller délégué chargé du secteur "développement économique et emploi"** : en répondant à M. BONNET, nous avons fait un pré-rapport au mois de septembre ; donc, si vous comparez les deux rapports, celui paru dans le Fonsorbais et celui joint à la convocation, ce ne sont pas du tout les mêmes parce que cela a évolué. D'abord, c'est un point fait fin décembre, avec une prospective sur 2021, il n'y a pas du tout ce cas-là dans le Fonsorbais. Ceci était une parenthèse.

Donc, nous avons fait un point au mois de septembre pour envisager de le présenter en commission au mois de décembre. Vous avez pu le lire et constater que la Covid a impacté, bien-entendu, ce tiers-lieu. Par contre, nous voyons une prospective dans le cas où les incidences Covid n'existeraient pas en 2021, qui s'approche avec un taux de remplissage de près de 80 % pour les bureaux, et de 50 % pour la salle de réunion. Il s'avère qu'entretiens, entre la commission et aujourd'hui, il y a encore eu deux locations faites pour 2021.

C'est donc un projet qui prend tournure. Nous avons vu aussi que d'autres réunions de formation ont eu lieu hier soir, juste avant notre intervention.

Vous l'avez tous lu, si vous avez des remarques, je vous laisse la parole.

**M. Pilet** : vous venez de faire état d'un bilan en septembre, je n'ai aucun souvenir qu'il nous ait été présenté, je crois que c'est le premier qui soit fait. Mais bon, nous ...

**M. Louzon** : ... oui, justement, c'était pour préparer le Fonsorbais ...

**M. Pilet** : ... nous ne l'avions pas eu ?

**M. Louzon** : non, j'en ai fait un en interne pour faire cet article d'ailleurs.

**M. Pilet** : d'accord. Juste deux ou trois réflexions sur ce tiers-lieu. Une première par rapport au matériel. Hier, a eu lieu une réunion des commerçants en visio. La qualité des images était déplorable, du son pas mieux, je ne sais pas si c'est parce que les réglages n'étaient pas faits, mais je m'interrogeais ...

**Mme la Maire** : ... nous nous en sommes bien rendus-compte. Apparemment, il y a eu un problème de paramétrage qui n'a pas été fait correctement.

**M. Pilet** : ce n'est pas le matériel ?

**Mme la Maire** : non, parce qu'avant il y a eu une réunion au cours de laquelle ce même matériel a été utilisé, et manifestement cela n'a pas posé de problème.

**M. Louzon** : non, au contraire, les entreprises de formation aiment justement bien cette salle pour cet écran-là. Je pense que la personne qui avait paramétré l'écran ne l'avait pas bien fait. En fin de compte, c'était peut-être une incompatibilité de matériel. Je ne sais pas. Je vais forcer pour que la prochaine fois ce soit mieux.

**M. Pilet** : en étant de l'autre côté de l'écran, l'image était floue.

**M. Louzon** : je veux bien le croire. Nous avons vu que ce n'était pas très performant.

**M. Pilet** : sur le taux de remplissage, en commission des finances vous nous avez parlé de taux d'occupation à 51 % et 43 %. Du coup, cela ne correspond pas aux recettes présentées. Les recettes qui nous sont présentées ne correspondent pas à ces taux de remplissage, c'est beaucoup moins que ce qui est annoncé.

**M. Louzon** : je pense que j'avais fait une prospective pour 2021.

**M. Pilet** : d'accord. Ce qui nous inquiétait, c'était les coûts de gestion de l'entreprise qui gère le tiers-lieu. Pour rappel, c'est 1 500 € de droit d'entrée et 160 € par mois. Donc là, nous n'avons pas rentré assez d'argent pour couvrir rien que ces frais. Est-il prévu de voir avec cette société gestionnaire, dans le cadre de la Covid, une remise ou une négociation des tarifs pour au moins ne pas perdre d'argent ? Nous savons que c'est la période de la Covid, mais cette société devait amener des clients "prestigieux", nous voyons que ce sont surtout des Fonsorbais ou de petites entreprises locales. Donc, est-ce que là, il y a quelques éléments avec toutes les réserves liées à la crise Covid qui empêchent de voir et d'avancer sereinement ?

**M. Louzon** : je crois que c'est écrit dans le rapport. A un moment donné, il parle du réseau COMMUTE, c'est donc beaucoup de télétravailleurs. Vous venez de donner la réponse dans la question ; en fin de compte, c'est à cause de la Covid que tout ce qui était prévu a été complètement décalé parce qu'ils ne pouvaient pas accéder au tiers-lieu. Dans le réseau COMMUTE, il y a AIRBUS ATR, j'ai eu une réunion aussi avec eux. Il y a donc quand même des entreprises, connues ou moins connues, qui se positionnent en télétravailleurs.

**M. Pilet** : sur la possibilité d'adapter les tarifs de la société prestataire ...

**M. Louzon** : ... elle a suivi pareil, donc pour l'instant nous n'en avons pas parlé, nous verrons pour 2021 parce que cela a été aussi très compliqué pour elle.

**M. Mailhé** : ce rapport est très intéressant, mais en fait c'est peu significatif vu l'année que nous avons passée. Donc, s'appuyer sur ce rapport pour faire des prospectives de 2021 sera très compliqué parce que nous ne savons même pas encore comment va se passer 2021.

**M. Louzon** : c'est bien sous réserve.

**M. Mailhé** : oui, c'est sous réserve. Et la question est : aurions-nous des chiffres sur l'occupation, de l'inauguration jusqu'au confinement ? Parce que là, nous aurions la réalité de la chose.

**Mme la Maire** : nous devrions pouvoir les trouver. Sauf que l'activité débutait, ce n'est donc pas significatif. Je crois que nous ne pouvons pas nous baser sur ces deux mois-là.

**M. Mailhé** : nous aurions la rampe de démarrage du tiers-lieu.

**Mme la Maire** : il est certain que nous voyons qu'il prend. Le taux d'occupation augmente régulièrement, ce qui est plutôt une bonne nouvelle dans un contexte sanitaire qui n'est pas favorable du tout. Nous pouvons penser que cela ne peut que se majorer au fil des mois.

**M. Mailhé** : je dis ça parce que je pense que les gestionnaires ont des statistiques, ils savent, lorsqu'ils prennent un tiers-lieu, comment celui-ci évoluera suivant les premiers mois. C'est pour cela que je dis que si nous pouvons poser une vision sur le fonctionnement, c'est vraiment en ne prenant que les trois premiers mois de l'année et la rampe de lancement du tiers-lieu.

**M. Louzon** : non justement, la Covid a arrêté beaucoup de choses en fin de compte. Les trois premiers mois ne sont donc pas significatifs. En plus, c'est le lancement du tiers-lieu.

**M. Mailhé** : c'est plus significatif que mars, avril, mai et septembre, octobre et novembre.

**M. Louzon** : en fin de compte, c'est plus maintenant le travail, parce que nous sommes aujourd'hui dans le circuit. Pour 2021, beaucoup de contrats sont déjà faits.

**M. Mailhé** : espérons qu'il n'y ait pas de problème en 2021.

**M. Louzon** : oui, mais pour l'instant, si nous restons sur cette même jauge, ça va.

**M. Bonnet** : juste une petite question à M. LOUZON : avez-vous eu un retour de la part de la société Relais Entreprises pour savoir si des personnes à mobilité réduite avaient demandé à accéder à ce lieu et qui avaient été redirigées vers Cugnaux ou pas ?

**M. Louzon** : non, nous n'avons pas eu ce retour. Elle m'en aurait informé.

**9 - FONDS DE CONCOURS ATTRIBUÉS PAR LE MURETAIN AGGLO POUR L'ANNÉE 2020  
(délibération n° 2020-209)**

Mme De Coux, Adjointe déléguée aux finances : le Conseil Communautaire du Muretain Agglo, par délibération en date du 17 novembre 2020, a attribué à la ville de Fonsorbes des Fonds de Concours. Le règlement des fonds de concours prévoit 3 catégories :

- équipements où s'exerce une compétence communautaire (CLAE, CLSH, Restauration...), catégorie 1 : entre 10 % et 40 % du reste à charge, plafond de 150 000 €
- valorisation des centres-bourgs, aménagements urbains, catégorie 2 : entre 10 % et 30 % du reste à charge, plafond de 150 000 €
- projet à caractère patrimonial et touristique, catégorie 3 : entre 10 % et 20 % du reste à charge, plafond de 150 000 €

Les projets retenus présentent un intérêt partagé par la ville et par l'agglomération, et relèvent de l'une de ces catégories :

PROJETS	MONTANT DU PROJET HT	CHARGE NETTE PRÉVISIONNELLE PLAFONNÉE	CATÉGORIE FDC	FDC AVANT SOLIDARITÉ	CRITÈRE SOLIDARITÉ	FDC AVEC CRITÈRE SOLIDARITÉ
Travaux d'extension des locaux de l'ALAE du Trépadé	341 937,00€	98 291,74 €	1	39 316,70 €	100,16 %	39 380,56 €
Revitalisation du Bourg centre, voirie zone 30	9 520,00 €	9 520,00 €	2	1 904,00 €	100,16 %	1 907,09 €
Aménagement de la base de loisirs de Bidot	22 124,00 €	22 124,00 €	3	4 424,80 €	100,16%	4 431,99 €
<b>TOTAL</b>						<b>45 419,64 €</b>

Le montant de ces fonds de concours est calculé sur le reste à charge pour la ville, en fonction de l'intérêt du projet, le pourcentage attribué est de 40 % pour le premier projet, et de 20% pour les deux autres projets. Il est déterminé après application d'un critère de solidarité qui majore ou minore le fonds de concours selon le revenu moyen des habitants et l'effort fiscal de la ville.

Ces fonds de concours exceptionnels ont été également approuvés lors du Conseil communautaire du 15 décembre, pour la ville un montant total de 91 908,32 €.

Aussi, une délibération concordante doit être prise concernant ces fonds de concours qui précisera le détail.

Mme la Maire : nous n'allons pas voter pour les 91 908,32 €. C'était juste une information que nous voulions vous donner par rapport à ces fonds de concours exceptionnels liés au plan de relance décidé par le Muretain Agglo au printemps. Nous n'allons voter que sur les trois fonds de concours détaillées par Mme DE COUX.

Mme De Coux : oui, pour un montant total de 45 419,64 €.

Mme la Maire : avez-vous des questions sur ces fonds de concours ?

M. Pilet : juste une précision : sur le troisième fonds de concours "aménagement de la base de loisirs de Bidot", cela correspondait à quel aménagement, à quels travaux ?

Mme la Maire : il s'agit du cheminement qui a été fait suite aux dégâts occasionnés par le passage des gens du voyage, il y a maintenant un ou deux ans, entre le lac et la tyrolienne.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une délibération concordante à celle du Muretain Agglo reprenant les montants des Fonds de Concours attribués pour l'année 2020, soit 45 419,64 €.

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

**10 - BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 (délibération n° 2020-210)**

Mme De Coux : il est proposé d'adopter une Décision Modificative n° 1 du budget principal "Commune" relative aux écritures comptables concernant des réparations prises en compte par l'assurance, au cimetière, et des levées de corps pour le cimetière, ainsi qu'un ajustement de crédit pour le matériel informatique. Le détail est le suivant :

**Section d'investissement**

- - 41 200 € à l'article 020 chapitre 020 - Dépenses imprévues d'investissement afin de pouvoir équilibrer la section de d'investissement
- + 33 700 € à l'article 21316 chapitre 21 - Cimetière concernant des réparations prises en compte par l'assurance et des levées de corps
- + 7 500 € à l'article 2183 chapitre 21 - Matériel informatique suite à des acquisitions d'ordinateurs pour les directeurs d'écoles et la mise en place du télétravail.

Mme la Maire : avez-vous des questions ?

M. Pilet : cela va être une proposition et une demande de modification de ce point ou de report. Parce qu'en commission des finances, j'avais demandé, puisqu'il apparaît, je dis cela pour l'ensemble des Conseillers Municipaux, une recette de 33 700 € qui correspond à des réparations prises en compte par l'assurance ...

Mme De Coux : ... il y deux choses dans ces 33 700 € : d'une part, les réparations, et, ensuite, des ...

M. Pilet : je vais essayer d'expliquer les choses que j'avais soulevées en commission des finances. S'il y avait ces réparations avec une assurance, j'avais demandé si l'assurance avait participé. On m'avait répondu que oui, cela correspondait à un apport de 40 000 € qui apparaissent donc en budget de fonctionnement. Pour simplifier les écritures, il m'a été dit que la Décision Modificative était présentée ainsi. Sauf que, ce qu'il nous semble nous, pour la sincérité des écritures, et la sincérité, je le rappelle, c'est un terme juridique dans les finances publiques pour que les écritures comptables montrent bien les opérations qui se font, qu'il faut les respecter. Il faudrait donc faire apparaître la recette des assurances en fonctionnement, et faire deux opérations d'ordre pour équilibrer les comptes de façon à ce que cette Décision Modificative soit sincère, et que n'importe qui qui le regarde puisse comprendre ce qu'il se passe. Cela fait amener derrière une question : ce que l'on m'a dit en commission des finances, c'est que les assurances avaient remboursé 40 000 €, donc un excédent, c'est quand même rare ... c'est ce qui a été dit en commission des finances, je n'ai peut-être pas compris ...

Mme De Coux : le Directeur financier a avancé la somme de 40 000 €, mais je pense que ce n'était pas forcément un chiffre exact au centime près. C'était pour dire qu'effectivement le montant versé par l'assurance couvrait bien les dépenses engagées par la commune pour la réparation. Après, elle vient en fonctionnement.

La Directrice Générale des Services : si je peux ajouter quelque chose : ce que nous percevons de l'assurance, ce n'est pas uniquement pour les travaux. Elle nous a également remboursé une partie des fuites d'eau, et donc du paiement de l'eau potable.

M. Pilet : d'accord. C'est important d'avoir ces éléments parce que nous pourrions nous dire que l'assurance rembourse plus que les travaux, et cela m'amène à une autre question puisque nous nous sommes renseignés sur les travaux : à priori, ce sont des problèmes qui pourraient être récurrents puisqu'il y a un problème sur les allées de gravier de consolidation, c'est donc quelque chose qui pourrait être récurrent. Donc, la question que nous posons, mais qui est en dehors de ce point-là, c'est de s'assurer que cela ne se renouvelle pas, de voir ce qu'il faut faire parce que cela m'étonnerait que l'assurance rembourse plusieurs fois de suite le même dommage. Nous sommes sur la Décision Modificative, donc, nous, nous demandons que celle soit conforme aux règles budgétaires, donc faire apparaître la rentrée, que nous voyions bien ce qu'il se passe pour être sincère. Donc, soit c'est possible, ...

Mme De Coux : ... sincèrement, c'est bien le cas de le dire, nous avons effectivement une recette des assurances qui vient forcément en fonctionnement, et, nous avons des dépenses qui sont des dépenses d'investissement. Les écritures consistent à mettre sur des lignes où ce n'était pas prévu, parce qu'effectivement les dépenses n'étaient pas prévues, un montant qui permettra de manière sincère de les faire apparaître dans les comptes. Nous prenons donc de l'argent sur les dépenses imprévues d'investissement, et nous le mettons sur la ligne de l'article sur lequel jusqu'ici il n'y avait pas d'argent, il faut bien en mettre. Nous sommes tout à fait dans la sincérité du budget. Je ne vois pas ce que vous voyez d'insincère là-dessus.

Mme la Maire : je vous rassure, M. PILET, ...

M. Pilet : ... je ne vais pas y revenir. Sur le dernier mandat, il y a plusieurs fois ... Je pense même que ...

**Mme la Maire** : ... pardon ? Finissez votre phrase, M. PILET.

**M. Pilet** : plusieurs fois, je suis revenu sur ce point de la sincérité, que c'était important. Je pense notamment aux emprunts et aux différences qu'il y avait entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif, cela a été rectifié par la suite ...

**Mme la Maire** : ... je vous rappelle, M. PILET, que vous ne pouvez pas dire qu'il n'était pas sincère. Je vous rappelle quand même que nous vous avons lu deux courriers, nous vous avons lu le courrier de la comptable du Trésor Public qui est là pour vérifier la sincérité de nos budgets et nous vous avons lu également le courrier de la Préfecture pour vous montrer que vous vous trompiez. Et malgré cela, vous continuez à être dans cette notion de budget non sincère. Je ne peux pas vous laisser dire cela.

**M. Pilet** : non. Les modifications qui ont été faites, il a été acté qu'il y avait un désaccord ...

**Mme la Maire** : ... tout le monde le savait, M. PILET, les services de l'État et autres suivaient cela de très près, et vous avez eu deux courriers pour vous rassurer sur le fait que notre budget était parfaitement sincère. Arrêtez de revenir là-dessus ...

**M. Pilet** : ... non. Nous le relirons ensemble, je vous invite à ce que nous le relisions ensemble publiquement, où il était dit que ...

**Mme la Maire** : ... oui, nous vous relirons les courriers que nous vous avons lus en Conseil Municipal ...

**M. Pilet** : ... arrêtez de déformer les choses. Nous relirons ...

**Mme la Maire** : ... non. Nous ne savons pas qui déforme, je ne suis pas sûre que ce soit nous qui déformions ...

**M. Pilet** : ... oui, voilà, c'est moi si vous voulez. C'est votre façon de faire chaque fois, d'agresser, d'attaquer, c'est comme ça, ...

**Mme la Maire** : ... si vous voulez bien, nous allons mettre ce point ...

**M. Pilet** : ... M. CHOUARD, je vous demande du respect, je vous respecte, respectez-moi s'il vous plaît. C'est facile de rigoler par derrière ...

**M. Chouard** : ... je vous réponds : nous n'allons pas revenir sur ce qu'il s'est passé sur les 6 ans, 10 ans, 15 ans, 20 ans, 30 ans, M. PILET. Nous n'avancerons pas. Si à chaque fois nous revenons sur ce qu'il s'est passé, sur des points que vous relevez, ou que vous avez en effet, comme le dit Mme la Maire, débouté sur ce point-là, c'est sans fin, M. PILET.

**M. Pilet** : Mme la Maire me pose une question, j'y réponds, ce n'est pas moi qui suis revenu en arrière.

**Mme la Maire** : si. Vous avez fait référence à un point d'il y a quelques années. C'est bon. Nous allons clôturer ...

**M. Pilet** : ... non. Ce que je demande sur l'autre point, parce qu'il faut que nous arrivions à le clôturer, c'est que nous reprenions les courriers. Il y a bien eu le courrier qui a été dit, que les modifications avaient été faites, j'ai même souvenir, il paraît, parce que vous nous disiez que cela faisait trois ans que vous n'arriviez pas à le faire, cela a été réglé et mis en conformité ...

**Mme la Maire** : ... M. PILET, nous arrêtons ...

**M. Pilet** : ... nous reprendrons les comptes-rendus du Conseil Municipal, c'est écrit noir sur blanc.

**Mme la Maire** : oui, bien-sûr. Nous allons mettre ...

**M. Pilet** : ... donc là, est-ce qu'il y a la possibilité de faire apparaître les écritures comme elles doivent apparaître, et de ne pas faire, je crois que cela a été dit en commission des finances, au plus simple et simplifié, mais que nous fassions les choses comme elles doivent se faire ?

**Mme la Maire** : vous avez eu les réponses nécessaires et suffisantes. Mme DE COUX, nous le mettons aux voix ?

**Mme De Coux** : oui, nous le mettons aux voix. J'avoue ne pas avoir le souvenir qu'en commission des finances que cela vous ait posé un problème aussi ...

**M. Pilet** : ... le Directeur financier avait expliqué qu'il avait fait cela pour faire au plus simple, mais qu'effectivement il aurait fallu faire autrement. Je pense que les membres de la commission des finances peuvent en témoigner, il y avait du monde présent. J'ai soulevé ce point avec cet apport de rentrée d'argent d'assurance sur le budget de fonctionnement.

**Mme la Maire** : bien, nous allons le mettre aux voix si vous le voulez bien.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n° 1 du budget principal "Commune" telle que détaillée ci-dessus.

VOTE	
Pour :	29
Contre :	3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)
Abstention :	0



**11 - OUVERTURE DES CRÉDITS POUR 2021 - BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" (délibération n° 2020-211)**

Mme De Coux : le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L 1612-1, précise que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Il est donc proposé de procéder à l'ouverture de crédits pour 2021 afin de permettre d'engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget.

Les propositions d'ouverture de crédits sont de 260 000 €. Vous avez donc tous eu la répartition définie dans un tableau.

La répartition est la suivante :

COMPTE	LIBELLÉ	BP 2020	DM 2020	TOTAL 2020	1/4	2021
202	Frais doc urbanisme	20 000	0	20 000	5 000	5 000
2031	Frais d'études	37 500	0	37 500	9 375	5 000
2051	Concessions, droits similaires	10 000	0	10 000	2 500	0
2111	Terrains nus	47 551	0	47 551	11 887.75	10 000
2115	Terrains bâtis	120 000	0	120 000	30 000	0
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	25 000	0	25 000	6 250	5 000
21311	Hôtel de ville	20 000	0	20 000	5 000	0
21312	Bâtiments scolaires	137 670	0	137 670	34 417.50	25 000
21316	Equipements du cimetière	0	33 700	33 700	8 425	0
21318	Autres bâtiments publics	754 770	0	754 770	188 692.25	75 000
2132	Immeubles de rapport	74 310	0	74 310	18 577.50	15 000
2138	Autres constructions	297 564	0	297 564	74 391	25 000
2182	Matériel de transport	93 000	0	93 000	23 250	0
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	35 000	7 500	42 500	10 625	10 000
2184	Mobilier	50 000	0	50 000	12 500	10 000
2188	Autres immobilisations	622 190	0	622 190	155 547.50	75 000

Les crédits ouverts seront repris au Budget Primitif 2021.

Avez-vous des observations ou des questions sur cette ouverture de crédits ? Aucune observation ou question n'est soulevée.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'ouverture des crédits pour 2021 telle que détaillée ci-dessus pour le budget principal "Commune".

<b>VOIE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

**12 - AVANCE SUR LA SUBVENTION ANNUELLE ACCORDÉE PAR LA VILLE AU CCAS DE FONSORBES (délibération n° 2020-212)**

Mme De Coux : afin de permettre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de pallier aux différentes dépenses jusqu'au vote du Budget Primitif 2021 de la ville, il est proposé d'accorder une avance sur la

subvention annuelle pour un montant de 100 000 €. Pour rappel, le montant de la subvention annuelle attribuée en 2020 était de 320 000 €. Un montant supplémentaire de 10 000 € avait été rajouté vu le contexte sanitaire, économique et social.

Avez-vous des questions ou des observations ? Aucune question ou observation n'est soulevée.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'accorder au CCAS une avance sur la subvention annuelle attribuée par la commune.

<b>VOIE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

**13 - GARANTIE D'EMPRUNTS SOLLICITÉE PAR LA SA PATRIMOINE LANGUEDOCIENNE POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 6 LOGEMENTS COLLECTIFS DE LA RÉSIDENCE "LE CLOS D'INES" SISE 2169 ROUTE DE TARBES (délibération n° 2020-213)**

Mme De Coux : la commune a été sollicitée par la SA Patrimoine Languedocienne pour des garanties d'emprunts, dans le cadre de l'acquisition en VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement) de 6 logements collectifs (1 PLUS et 5 PLAI) sis résidence "Le Clos d'Ines" en cours de construction au 2169 route de Tarbes, à savoir :

Prêt PLAI

- Le montant à garantir est de 91 889,00 €, soit à hauteur de 50 % du montant total de 183 778,00 €

Prêt PLAI FONCIER

- Le montant à garantir est de 56 872,00 €, soit à hauteur de 50 % du montant total de 113 744,00 €

Prêt PLUS

- Le montant à garantir est de 32 646,00 €, soit à hauteur de 50 % du montant total de 65 292,00 €

Prêt PLUS FONCIER

- Le montant à garantir est de 14 881,00 €, soit à hauteur de 50 % du montant total de 29 762,00 €

Prêt PHB2.0

- Le montant à garantir est de 19 500,00 €, soit à hauteur de 50 % du montant total de 39 000,00 €

Soit un montant total à garantir de 215 788,00 € à hauteur de 50 % du montant total de l'emprunt contracté par la SA Patrimoine Languedocienne de 431 576,00 €.

Le Muretain Agglo a garanti ce même montant, soit également à hauteur de 50 % du montant total de l'opération, par décision du 20 octobre 2020.

Avez-vous des questions ? Aucune question n'est posée.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'accorder la garantie d'emprunts de la commune à la SA Patrimoine Languedocienne pour l'acquisition de 6 logements collectifs de la résidence "le Clos d'Ines".

<b>VOIE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

**14 - GARANTIE D'EMPRUNTS SOLLICITÉE PAR LA SA PATRIMOINE LANGUEDOCIENNE POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 9 LOGEMENTS INDIVIDUELS DE LA RÉSIDENCE "LES JARDINS DE CONSTANCE" SISE IMPASSE DES 4 VENTS (délibération n° 2020-214)**

Mme De Coux : la commune a été sollicitée par la SA Patrimoine Languedocienne pour des garanties d'emprunts, dans le cadre de l'acquisition en VEFA de 9 logements individuels de catégorie PLUS, sis résidence "Les Jardins de Constance" en cours de construction impasse des 4 Vents, à savoir :

Prêt PLUS

- Le montant à garantir est de 354 658,50 €, soit à hauteur de 50 % du montant total de 709 317,00 €

Prêt PLUS FONCIER

- Le montant à garantir est de 217 989,50 €, soit à hauteur de 50 % du montant total de 435 979,00 €

Prêt PHB2.0

- Le montant à garantir est de 29 250,00 €, soit à hauteur de 50 % du montant total de 58 500,00 €

Soit un montant total à garantir de 601 898,00 € à hauteur de 50 % du montant total de l'emprunt contracté par la SA Patrimoine Languedocienne de 1 203 796,00 €.

Le Muretain Agglo a garanti ce même montant, soit également à hauteur de 50 % du montant total de l'opération, par décision du 20 octobre 2020.

Avez-vous des questions ? Aucune question n'est posée.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'accorder la garantie d'emprunts de la commune à la SA Patrimoine Languedocienne pour l'acquisition de 9 logements individuels de la résidence "les Jardins de Constance".

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

**15 - INSTAURATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (délibération n° 2020-215)**

M. Séverac : l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans les villes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. L'installation a eu lieu début juillet, nous sommes dans les temps, jusqu'en janvier pour le faire. Le Règlement Intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne du Conseil Municipal dans le respect bien-sûr des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Il doit notamment respecter les règles du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au partage de compétences entre l'organe délibérant et l'exécutif et celles imposant une procédure particulière dans certains domaines. En effet, la loi impose de fixer certains éléments dans ce Règlement Intérieur :

- Les conditions de consultation, par les Conseillers Municipaux, des projets de contrats ou de marchés (article L2121-12 du CGCT)
- Les règles de présentation, d'examen et de fréquence des questions orales en Conseil Municipal (article L2121-19 du CGCT)
- Les modalités d'expressions des Conseillers Municipaux n'appartenant pas à la Majorité municipale dans les bulletins d'information générale diffusés par la ville (article L2121-27-1 du CGCT)
- Les conditions d'organisation du Débat d'Orientations Budgétaires (article L2312-1 du CGCT)

Le projet de Règlement Intérieur était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

Trois réunions des Présidents de groupes se sont tenues les 16 et 27 octobre, ainsi que le 27 novembre 2020. Il y a lieu d'ailleurs de se féliciter de la tenue de ces réunions et du travail qui a été produit.

Ce document comprend les chapitres suivants :

- Dispositions obligatoires du Règlement Intérieur
- Réunions du Conseil Municipal
- Commissions et comités consultatifs
- Tenue des séances du Conseil Municipal
- Débats et votes des délibérations
- Comptes rendus des débats et des décisions
- Dispositions diverses

Concernant les questions orales, les conditions ont été maintenues en ce qui concerne le nombre limité à deux questions par groupe et les délais de 48 h pour les adresser, afin que nous puissions apporter des réponses. La jurisprudence, qui a été regardée précisément, précise qu'une question orale a pour objet de donner aux Élus des informations, elle ne donne lieu à aucun débat. Aussi, il a été rajouté dans le Règlement Intérieur : si une question doit soulever un débat, elle pourra être inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

La répartition des espaces dédiés à l'expression des groupes a été indiquée pour le bulletin municipal et le site internet :

- 160 caractères par Élu pour la Majorité municipale
- 575 caractères par Élu pour les groupes Minoritaires

Concernant les commissions, il est indiqué :

- Chaque Conseiller aura la faculté d'assister, en sa qualité d'auditeur, aux travaux de toute commission autre que celle dont il est membre, après en avoir informé son Président deux jours au moins avant la réunion dans la mesure du possible.
- les commissions se réuniront dans la mesure du possible avant l'envoi de la convocation de la séance du Conseil Municipal qui comprend les dossiers examinés, sauf en cas d'urgence ou d'impératif de calendrier. Ce qui fait que nous sommes amenés à programmer un peu plus en amont les réunions des commissions et avoir ce travail avant l'envoi de la convocation.
- Une disposition nouvelle que nous avons voulu intégrer : le Vice-Président d'une commission présentera le compte-rendu succinct des débats qui se sont tenus en réunion lorsque le dossier abordé sera examiné en séance du Conseil Municipal.

Cette disposition nouvelle vise à améliorer un petit peu la tenue des débats en Conseil et à tenter d'éviter les redites. Nous allons donc expérimenter cela, nous verrons si nous arrivons à nous discipliner un peu plus et à gagner du temps.

Le Règlement Intérieur rappelle la charte de l'Élu local qui indique notamment :

"L'Élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêt. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'Élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote". Tout Conseiller Municipal, s'il est intéressé directement ou indirectement à la délibération, ne doit pas prendre part au débat, ni au vote. Cela concerne notamment la fonction de membres des bureaux des associations, assurée directement ou par un membre proche de la famille des Élus (conjoint, ascendants ou descendants directs).

Le texte a donc été transmis avec la convocation. Avez-vous des remarques, des demandes d'informations complémentaires ?

**M. Mailhé** : déjà, c'est signaler, comme il a été dit, que cela a été un travail des trois groupes, c'est déjà bien, il faudrait que cela fonctionne souvent comme ça, cela a apporté un bon travail.

Nous sommes partis du constat que les Conseils Municipaux, c'est vrai, durent parfois très longtemps. Donc, comment remédier à ce problème ? Je pense qu'il est vrai, c'est M. PILET je crois qui en a parlé, et nous étions tous d'accord, qu'une reprise des commissions par le Vice-Président et la présentation éviteront beaucoup de débats. Au moins, les choses qui sont dites en commission seront dites en Conseil Municipal, et, par ce biais-là, seront bien-sûr publiques ; les informations seront données à ceux qui veulent les lire sur les procès-verbaux.

Concernant les questions, nous avons trouvé un compromis, celui de dire que toute question qui provoque un débat sera remise à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal. Mais aussi, il ne faut pas que cela bloque un petit débat. Même s'il est de deux minutes, il peut y avoir une question et une réponse et une question derrière. A nous de juger la forme du débat que nous souhaitons mener.

Le dernier point : la Charte de l'Élu local a été un débat dans cette commission et nous nous posions la question de comment dire quel est l'Élu pouvant être concerné par cette Charte et qui peut être pris à partie pendant le Conseil Municipal parce qu'une personne ou lui-même est intégré dans une association, dans un mouvement. Je pense que cela doit être discuté avant le Conseil ; quand arrivera le point, l'Élu, quel qu'il soit, sortira. Je ne sais pas si nous en avons parlé, je ne m'en souviens plus, de dire avant le Conseil qu'il y a ce point qui peut prêter à confusion. Donc, au moins, il n'y a pas de débat derrière, la personne sort et il y aura un vote intègre sur le Conseil Municipal.

**M. Pilet** : je partage tout ce qui vient d'être dit par MM. MAILHÉ et SÉVERAC, puisque nous avons bien travaillé, cela illustre que lorsque nous prenons le temps de travailler les choses, nous arrivons à produire un résultat commun de compromis qui est intéressant.

Ce qu'il me paraît le plus important dans la restitution des commissions, au-delà de gagner du temps, c'est de montrer à nos concitoyens qu'un travail préalable est fait et que différentes opinions s'expriment. C'est aussi renvoyer l'image de la démocratie qui peut fonctionner. Ce n'est pas pour moi la notion de gain de temps, pour nous c'est un peu anecdotique, c'est plus cette démarche de montrer qu'il y a des débats, des avis contradictoires et que ce soit exprimé et retracé au su et vu de tout le monde. Merci.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur du Conseil Municipal.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

#### 16 - CRÉATION DES CONSEILS PARTICIPATIFS (délibération n° 2020-216)

**Mme Voisin**, Adjointe déléguée à l'implication citoyenne et à la démocratie participative : les conseils de quartier sont des lieux privilégiés d'échange et de réflexion entre les habitants d'un secteur donné. Ils représentent :

- Un lieu de consultation des habitants par la Mairie sur les projets qui concernent ce territoire
- Un lieu de dialogue, d'expression et de réflexion
- Un lieu de concertation sur les projets municipaux
- Un lieu d'élaboration de propositions

Aussi, il est proposé de créer les conseils de quartier suivants qui existaient déjà lors du précédent mandat :

- Bidot
- Cantelauze-Moundran, 1 seul Conseil
- La Béouzo

- La Gare
- La Martinette
- Le Salinier
- Mairie
- Sourrouille

Soit 8 conseils de quartiers.

Une discussion a été engagée avec la commission implication citoyenne et communication le 25 septembre 2020 sur l'ensemble des conseils participatifs, et notamment les conseils de quartier.

Une rencontre avec les membres actuels des conseils de quartier aura lieu le 22 janvier pour affiner les statuts qui seront proposés au Conseil Municipal ultérieurement.

Il s'agit juste de voter le principe des conseils de quartiers.

De plus, prochainement au Conseil Municipal, il sera proposé de créer un conseil de la ville qui remplacerait justement, nous en parlions tout à l'heure, le conseil des sages. Nous avons un petit peu élaboré, nous avons commencé à réfléchir là-dessus en commission, ce conseil de la ville qui serait un peu à la jonction de tous ces conseils de quartiers. Mais nous en reparlerons lorsque nous aurons élaboré les choses. Il sera également proposé de créer un conseil des associations.

De même, nous sommes dans la réflexion concernant l'implication citoyenne des jeunes, en particulier en nous rapprochant des collèges et lycées de Fonsorbes. Là, nous sommes vraiment au début de la construction.

Donc, aujourd'hui, je vous demande de voter la création des conseils de quartiers, tels que je viens de les citer. Avez-vous des questions ?

**M. Bonnet** : nous n'avions pas reparlé des normes lors de la commission, mais je voulais vous faire remonter un petit débat qu'il y avait eu sein du conseil de quartier Mairie, M. BATAILLE y participait. Nous avons un petit souci avec le nom "Mairie". A partir du moment où nous faisons de la communication, on nous confondait en tant que conseil de quartier avec la municipalité. Cela amenait donc de l'ambiguïté. Nous aurions donc voulu que ce nom-là soit modifié. Cela avait été vu avec Mme VITET, nous l'avions évoqué aussi à ce moment-là. Il faudrait voir s'il ne serait pas possible aujourd'hui, avant de les finaliser, de reprendre ce nom-là pour enlever cette ambiguïté-là.

**Mme Voisin** : oui, je comprends tout à fait cette ambiguïté. Ce qui me surprend, c'est que ce ne soit jamais remonté en six ans. Mais bien-sûr, "centre-ville" peut-être.

**M. Bonnet** : cela a été remonté dans les comptes-rendus que nous avons faits, nous en avons parlé avec Mme VITET lors de réunions ...

**Mme Voisin** : ... nous aurions pu le changer avant ...

**M. Bonnet** : ... que ce ne soit pas directement arrivé à vous, peut-être. Mais cela a été évoqué à plusieurs reprises.

**Mme la Maire** : nous vous proposons de le remplacer par "centre-ville".

**M. Bonnet** : "centre-ville", il y avait "le village", puisque nous sommes vraiment plus axés sur le village. Après, plusieurs noms avaient été vus, mais c'est au moins pour lever cette ambiguïté-là.

**Mme la Maire** : nous partons pour "centre-ville" ? "Village" ?

**M. Chouard** : "village".

**Mme la Maire** : "village" ? Parfait ; si vous en êtes d'accord.

**M. Bonnet** : après, un autre point que j'avais évoqué lors de la commission aussi : c'était le problème du règlement intérieur. Aujourd'hui, nous ne modifions rien quant au règlement intérieur des Conseils Participatifs ?

**Mme Voisin** : non, justement, c'est ce que je disais. Nous aurons une réunion le 22. La réunion était prévue au mois de décembre avec les membres actuels des Conseils pour justement affiner les statuts, le règlement. Nous devons nous revoir aussi en commission le 12 janvier. Après la rencontre du 22, nous referons une commission pour finaliser le fonctionnement des conseils de quartiers. Là, c'est juste le principe.

**M. Bonnet** : d'accord. Parce qu'il y avait un point un petit peu particulier. Effectivement, aujourd'hui, une Élu(e) de cette assemblée est Présidente d'un conseil de quartier ...

**Mme la Maire** : ... elle ne l'est plus, M. BONNET.

**M. Bonnet** : elle ne l'est plus. D'accord. Lors de la dernière commission, nous l'avions évoqué, elle l'était encore. C'est pour cela que ...

**Mme la Maire** : ... elle ne l'est plus.

**M. Bonnet** : parfait.

**M. Mailhé** : une petite question : dans la délibération, il est marqué "de plus, il sera proposé au Conseil Municipal de créer prochainement un conseil de la ville et un conseil des associations". C'est en cours d'une

réflexion. Mais c'est lié au point que nous avons voté tout à l'heure, où M. PILET parlait du conseil des sages. Est-ce que le conseil de la ville serait en parallèle avec le conseil des sages ? Ou ...

**Mme Voisin** : ... non, c'est une réflexion sur la modification en fait du conseil des sages. Mais nous en reparlerons quand nous aurons avancé sur le sujet. C'est effectivement "à la place".

**M. Mailhé** : comme cela apparaît sur le point, c'était la question ...

**Mme Voisin** : ... oui, c'est pour vous dire que les conseils participatifs ne s'arrêteront pas juste aux conseils de quartiers. C'était juste parce qu'il y a une réflexion sur d'autres conseils participatifs : le conseil des associations, le conseil de la ville qui remplacerait effectivement le conseil des sages et le conseil des jeunes qui est en gestation.

**Mme la Maire** : nous allons donc voter, si vous êtes d'accord, juste sur la création des conseils participatifs de quartiers.

**Mme Bobo** : par rapport aux Conseils. Tout à l'heure, nous avons voulu faire changer le conseil participatif "Mairie". Si nous mettons "Ville" ou "Village", est-ce qu'après cela ne prêterait pas à confusion là-dessus ? A voir peut-être pour donner un autre nom.

**Mme la Maire** : "le Vieux Village".

**Mme Voisin** : "Centre-Ville", parce qu'effectivement certains quartiers ne sont pas très loin de ce centre-ville. "Centre-Ville", c'est là où il y a la Mairie ...

**Mme la Maire** : ... ou alors "Centre-Bourg", pour être dans la lignée de ce que nous faisons aujourd'hui avec la revitalisation du Centre-Bourg. Cela peut donc être "Centre-Bourg" pour rester sur le même thème. Nous sommes bien sur cet espace défini. Nous partons sur "Centre-Bourg" ? Cette proposition est approuvée ?

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de créer les 8 Conseils de Quartier ci-dessus définis, en prenant en considération que le Conseil de Quartier "Mairie", sera dorénavant dénommé le Conseil de Quartier "le Centre-Bourg".

<b>VOIE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

#### 17 - BUDGET PARTICIPATIF (délibération n° 2020-217)

**Mme Voisin** : le principe d'instaurer un budget participatif annuel a été acté par délibération du 2 février 2017 et le règlement intérieur a été approuvé par acte du 2 mars 2017.

Ce type de budget correspond à une enveloppe du budget annuel d'investissements qui est mise à disposition auprès de la population pour la réalisation de projets destinés à améliorer le cadre de vie et à favoriser le "vivre ensemble" et le développement durable. Le montant qui a été retenu jusqu'à présent est de 50 000 €.

L'édition 2020 du budget participatif n'a pu avoir lieu en raison des élections municipales.

En 2021 une nouvelle mouture sera proposée aux Fonsorbais et donc une modification du règlement intérieur.

Ce sont des choses qui ont été réfléchies après le dernier budget participatif par rapport au fait que nous trouvions qu'il n'y avait pas beaucoup de propositions, de projets, etc., et que ce que nous demandions était donc peut-être un petit peu trop complexe. Nous y avons donc beaucoup réfléchi.

La commission "implication citoyenne", réunie le 20 octobre 2020, a œuvré pour apporter des modifications qui permettront à un plus grand nombre de s'inscrire dans ce projet :

- Le rôle d'assistance, d'aide et de soutien du comité de pilotage aux porteurs de projet sera renforcé
- Une réunion de présentation au départ de la procédure permettra aux candidats de présenter leur projet, de regrouper éventuellement des projets similaires et d'initier une démarche d'accompagnement
- Les critères de recevabilité seront allégés et l'élaboration du projet accompagnée par le comité de pilotage en lien, le cas échéant, avec les services de la ville :

La modification des critères, c'est par rapport à des choses qui ont invalidé certains projets qui étaient pourtant intéressants, ce qui était dommage.

Critères du règlement intérieur du 2 mars 2017	Nouveaux critères proposés
Le projet relève des compétences de la commune de Fonsorbes qui conserve la maîtrise d'œuvre du projet (non déléguée)	Le projet relève des compétences de la commune de Fonsorbes qui conserve la maîtrise d'ouvrage du projet et peut avoir des incidences à la marge sur les compétences de la communauté d'agglomération et des syndicats intercommunaux (par exemple la voirie, l'éclairage public)

Effectivement, cela enlevait plein de choses, tout ce qui était électrique, voirie, en restant juste sur les compétences Mairie.

Le projet est localisé sur le territoire communal	Le projet est localisé sur le territoire communal
Le projet est d'intérêt général	Le projet est d'intérêt général
Le projet ne comporte pas d'éléments de nature discriminatoire ou diffamatoire	Le projet ne comporte pas d'éléments de nature discriminatoire ou diffamatoire
Le projet est suffisamment précis pour pouvoir être étudié juridiquement, techniquement et financièrement	Le projet est suffisamment précis pour pouvoir être étudié juridiquement, techniquement et financièrement et le porteur de projet sera accompagné par le comité de pilotage pour aider au montage du dossier
Le projet est techniquement réalisable et n'est pas manifestement d'un coût supérieur à l'enveloppe globale de 50 000 €	Le projet est techniquement réalisable et n'est pas manifestement d'un coût supérieur à l'enveloppe globale de 50 000 €.
Il doit être réalisé sur une année civile	Il doit être réalisé sur une période de 12 mois

Parce que finalement, c'était en fait à cheval sur deux années. Donc, autant l'acter.

Il ne doit pas être en cours d'étude ou d'exécution	Il ne doit pas être en cours d'exécution
---	--

Nous avons enlevé "en cours d'étude" parce qu'il y a forcément plein d'études en cours et nous nous retrouvons avec des projets qui étaient plus ou moins déjà dans les tuyaux, et ils étaient donc invalidés bêtement.

Aussi, il est proposé de renouveler le principe de budget participatif et d'approuver le nouveau règlement intérieur. Avez-vous des questions, des remarques ?

**Mme la Maire** : j'ai une remarque : je pense par exemple à des travaux d'aménagement de sécurité devant une école, sur laquelle nous avons d'ores et déjà un petit peu réfléchi. Il me semble qu'il va falloir expliquer aux associations qu'elles peuvent également répondre et monter des budgets participatifs. Imaginons que les parents d'élèves de cette école-là se disent "pourquoi ne participerions-nous pas, dans le cadre du budget participatif, et ne proposerions-nous pas des aménagements de voirie, d'espaces, etc, pour sécuriser ?". Je cite cet exemple parce qu'il me vient en tête maintenant, mais il y en a probablement d'autres. Ce n'est pas parce que nous avons commencé à y réfléchir que nous ne pouvons pas en laisser réfléchir d'autres qui apporteront peut-être des propositions et ce sont leurs propositions qui seront retenues. Je trouve cela ...

**Mme Voisin** : ... c'est pour cela que nous avons modifié.

**Mme la Maire** : il est écrit "ne doit pas être en cours d'exécution".

**Mme Voisin** : si c'est en cours d'exécution. Cela confirme ce que je disais.

**Mme la Maire** : autant pour moi. Pardon.

**Mme Voisin** : justement, nous l'avons déjà fait dans les éditions précédentes, mais de renforcer peut-être la communication auprès des associations, des conseils de quartiers, etc pour les inciter à monter ce genre de projets.

**Mme la Maire** : il faut effectivement qu'ils comprennent que cela n'appartient pas ...

**Mme Voisin** : ... mais, c'était déjà fait, les associations avaient une information particulière sur le fait que ...

**Mme la Maire** : ... il faut peut-être insister pour qu'elles s'en saisissent parce que ...

**Mme Voisin** : ... tout à fait ...

**Mme la Maire** : avez-vous des remarques ?

**M. Bonnet** : pour revenir un petit peu sur les propos que nous avons eus aussi en commission, au niveau de la réunion de présentation : j'avais évoqué, puis plusieurs l'avaient repris, d'expliquer aussi un petit peu les

histoires budgétaires de la commune, comment fonctionne une collectivité, dans une première réunion au départ avec les éventuels porteurs de projets, ceux qui veulent se manifester. C'est leur expliquer notre fonctionnement pour ne pas qu'ils s'égarer à partir dans des études fastidieuses, ils sont bénévoles, et qu'ils ne partent pas dans un délire que nous retoquerions après. Cela aurait été bien de le préciser dans la ligne concernant cette réunion, où nous l'évoquons vraiment, c'est plus de l'accompagnement. Là, nous les accompagnons aussi, mais nous les appuyons, nous les aidons à ne pas partir à faire des dossiers parfois qui sont après retoqués. Excusez-moi de répéter.

Ensuite, concernant les différents points qui sont encadrés, je n'ai pas souvenir que nous en ayons parlé dans les commissions auxquelles j'avais participé. Ce sont vraiment des travaux qui ont été élaborés, vous avez dit, Mme VOISIN, par rapport au vécu antérieur des précédents projets. C'est cela ? Mais, cela n'a pas été vu au niveau de la commission ?

**Mme Voisin** : non, ce que je veux dire, c'est que lors de la première réunion, si je ne m'abuse du 29 septembre, j'avais indiqué qu'il serait nécessaire de modifier le règlement intérieur du budget participatif afin de permettre au plus grand nombre de s'inscrire. Le fonctionnement actuel était assez discriminatoire, il fallait quand même avoir des compétences et connaissances sur le montage d'un dossier, ce qui était assez complexe et chronophage. Il est noté dans le compte-rendu de ladite réunion "seront revus les critères de recevabilité des projets, ainsi que les exigences quant à l'écriture du projet qui demande des compétences qui se révèlent discriminatoires. La commission implication citoyenne sera sollicitée pour ce faire". Nous en avons parlé, effectivement Mme MARNAC faisait partie du comité de pilotage, qui est aussi à la commission, il est effectivement apparu qu'il y avait des choses à réaménager par rapport aux éditions précédentes. Ai-je répondu à votre question, M. BONNET ?

**M. Bonnet** : oui. Merci. Je reviens dessus, mais beaucoup du texte qui a été développé ce soir est ici, et que vous nous demandez d'approuver.

**Mme Voisin** : justement, ce que je voulais vous dire à ce sujet, c'est que sur le budget participatif, il n'y avait pas de vote obligatoire. J'ai demandé à ce que ce soit voté pour que les Fonsorbais voient que cette fois-ci tous les Conseillers Municipaux étaient d'accord pour ce projet. Pour le premier Budget Participatif, nous avions un groupe d'Opposition qui s'était abstenu. Je trouvais important que les Fonsorbais sachent que tout le monde était d'accord. Après, nous avons un problème de calendrier qui fait que le journal est distribué fin décembre et fin mars. Distribué fin mars, nous n'aurions pas pu lancer le Budget Participatif. J'ai donc fait le choix de garder cet article à trois jours près, sachant que je pensais que tout le monde était d'accord pour la reconduction de ce Budget Participatif. Voilà l'explication.

**Mme la Maire** : nous allons quand même le mettre aux voix, même si cela n'est pas obligatoire.

**Mme Marnac**, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : j'ai juste une observation : de l'expérience que nous avons eue des trois derniers budgets, il va falloir faire un gros axe sur la communication. Je ne sais pas bien comment parce que nous avons essayé de chercher plein de pistes. Donc là, nous demandons du soutien de tout le monde pour trouver des idées pour fédérer et essayer qu'il y ait un peu plus de Fonsorbais qui s'impliquent ; pas dans les porteurs de projets, mais je parle au niveau-même du choix du projet. Quand nous voyons que nous avons 200 ou 300 votants ...

**Mme la Maire** : nous sommes d'accord. Ce n'est pas faute d'avoir communiqué, comme d'habitude, sur nos réseaux, sur le bulletin, sur les panneaux lumineux, et autres. Nous utilisons toutes nos possibilités, et malgré cela nous nous retrouvons avec un nombre de participants extrêmement réduit, participants qui sont souvent de l'entourage du porteur de projet qui sollicite son association, les voisins. C'est tout à fait regrettable.

**M. Mailhé** : ce que voulait dire Mme MARNAC, c'est que peut-être l'objet d'une des premières réunions serait de trouver des moyens qui vont au-delà des moyens de communication traditionnels que nous avons à l'heure actuelle. A l'heure actuelle, qu'est ce qui fonctionne ? C'est Facebook, ...

**Mme la Maire** : ... c'est relayé par nos réseaux sociaux ...

**M. Mailhé** : ... laissez-moi finir, chaque fois c'est la même chose.

**Mme la Maire** : oui, pardon.

**M. Mailhé** : la Mairie de Fonsorbes a une page Facebook. Nous pouvons avoir une page Facebook "projets participatifs Fonsorbes". Quand nous faisons une recherche sur Facebook, nous tapons "Fonsorbes", et là, nous aurons toutes les pages. Nous sommes 33, si nous avons une page du projet participatif que chacun la repartage, je pense que nous toucherons beaucoup plus de monde que le panneau lumineux du Banayre ou de Bidot où nous passons devant sans le lire. C'est ce que je voulais dire pour finir, laissez-moi finir.

**Mme la Maire** : oui, pardon. D'accord, M. MAILHÉ. Nous allons créer une page Facebook "Budget Participatif"

**Mme Voisin** : je n'étais pas présente à la commission, j'étais souffrante, c'est M. SÉVERAC qui l'avait dirigée. Lors de cette commission, vous avez travaillé sur le Budget Participatif, il m'a dit que le débat avait été fort



intéressant. Je trouve très intéressante cette idée de première réunion. Effectivement, des gens pourraient venir juste dire "j'ai cette idée", et après nous les aidons à construire le projet. Et là, je pense qu'effectivement cela permettra de faire venir plus de monde. Donc, merci M. BONNET, puisque c'était, si j'ai bien compris, une de vos suggestions.

Mme la Maire : même si nous n'avons pas à le voter, nous allons le mettre aux voix.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le principe de budget participatif et d'approuver son nouveau règlement intérieur.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

**18 - VENTE AUX ENCHÈRES - MODIFICATION DES PRIX DE DIVERS BIENS (délibérations n° 2020-218 et 2020-219)**

M. Canillo, Adjoint délégué aux services techniques : les biens suivants ont été proposés à la vente par enchères sur Internet, conformément aux délibérations des 16 décembre 2019 et 23 septembre 2020, à savoir :

- 1 compresseur pour pièces, hors service, de marque TECHNOR, avec mise aux enchères à 150 € (délibération du 16/12/19)
- 1 lot de 6 anciennes illuminations de Noël (lutins) en l'état, avec mise aux enchères à 100 € (délibération du 23/09/20)

Cependant, ces biens n'ont pas trouvé d'acquéreur à ce prix initial, des propositions ont été faites sur des prix inférieurs.

Donc, il est proposé de céder ces biens par enchères aux prix suivants :

- 1 compresseur pour pièces, hors service, de marque TECHNOR, à 100 €
- 1 lot de 6 anciennes illuminations de Noël (lutins) en l'état, à 80 €. Ce sont deux agents municipaux qui se sont portés acquéreurs sur le site aux enchères.

Mme la Maire : donc, ne soyez pas étonnés si vous les voyez devant ...

M. Canillo : ... si vous les voyez sur Fonsorbes, ils n'ont pas déménagé les lutins.

Mme la Maire : ils ont été achetés.

M. Chouard, hors micro : non, ils n'ont pas été achetés, nous le validons ce soir.

Mme la Maire : oui d'accord, mais la proposition a été faite, nous allons la valider puisqu'ils ...

M. Bonnet : ... vous avez dit qu'ils avaient déjà été achetés ?

Mme la Maire : non, ce sont eux qui ont "enlevé" les enchères, même si elles ont été à la baisse par rapport à ce que nous avons envisagé.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de vendre ces divers biens aux prix inférieurs ci-dessus définis.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

**19 - VENTE D'ILLUMINATIONS DE NOËL (délibération n° 2020-220)**

M. Canillo : un lot de 23 illuminations de Noël en l'état avait été mis aux enchères à 300,00 € conformément à la délibération du 23 septembre 2020.

Cependant, ces biens n'ont pas trouvé d'acquéreur à ce prix initial, ni au prix de 200,00 € par enchères. Toutefois, la société SEAD EVENTS propose de les acquérir directement au prix de 200,00 €.

Il est donc proposé de procéder à cette cession.

Mme Bobo : je ne sais pas ce que ces illuminations représentent comme sujets, mais ne serait-il pas possible de remplacer les ampoules par des LED ? Et peut-être les garder, pour peut-être les recycler.

M. Canillo : remplacer toutes les lampes des illuminations de Noël par des LED coûtera beaucoup plus cher que d'acheter les mêmes en LED. Parce qu'une LED c'est un certain prix, sans LED c'est nettement moins cher. Vous le savez très bien : lorsque vous changez la pile d'une montre, elle coûte le prix de la montre. Il faut se méfier.

Pour ces illuminations, il a bien été noté "en l'état". Je ne sais pas si vous comprenez ce que veut dire "en l'état", c'est un peu comme la camionnette de l'autre jour : c'est en l'état. Donc si elles s'en vont, tout le monde est content. Et en plus, cela nous fera de la place.

M. Mailhé : avant de voter les illuminations, il a parlé de la camionnette, l'avons-nous vendue ?

M. Canillo : ce sera pareil que les illuminations de Noël, il n'y a pas de souci.

Mme la Maire : je crois que nous aurons une bonne surprise pour un prochain Conseil Municipal à propos d'un véhicule qui a été vendu largement au-dessus du niveau d'enchères que nous avons fixé. Cela aura été beaucoup plus rentable que la vente des illuminations et des lutins. Mais, nous en reparlerons lors du prochain Conseil Municipal. Je pense, M. MAILHÉ, que vous faites référence à cela. Donc, vendons les 23 illuminations de Noël à 200,00 €.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de vendre le lot de 23 illuminations de Noël directement à la société SEAD EVENTS au prix de 200,00 €.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

**20 - CESSIION DE PARCELLES AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ "DE LA FÈVE AU PALAIS" - COMPLÉMENT DE DÉLIBÉRATION (délibération n° 2020-221)**

M. Louzon : il est proposé de confirmer la cession de parcelles sises chemin de Cantegraille à FONSORBES (31470), à savoir :

RÉFÉRENCES CADASTRALES	SUPERFICIES	SITUATION
BD 130 (en partie)	993 m <sup>2</sup>	chemin de Cantegraille 31470 FONSORBES
BD 132	3 014 m <sup>2</sup>	
BD 138 (en partie)	101 m <sup>2</sup>	
<b>TOTAL</b>	<b>4 108 m<sup>2</sup></b>	

au profit de la société "De la Fève au Palais", dont le siège social est 3 rue Jean Monnet à FONSORBES (31470), représentée par Mme DEGA Sandrine, Gérante de la société, pour la réalisation de son projet "le Chocolat dans tous ses états". Ce projet comprend un site de production et de transformation des produits bruts en produits finis, un espace de vente et un espace d'animation autour du chocolat. Le stationnement sera situé sur la parcelle cadastrée BD n° 130.

Le service France Domaine de la Direction Régionale des Finances Publiques d'Occitanie et du Département de la Haute-Garonne a évalué la valeur vénale de ces parcelles comme suit :

- parcelle BD n° 130 : 100 000 € HT, avec une marge de 20 % en plus ou en moins, soit 100,70 € le m<sup>2</sup>
- parcelle BD n° 132 : 300 000 € HT, avec une marge de 20 % en plus ou en moins, soit 99,54 € le m<sup>2</sup>
- parcelle BD n° 138 : 10 000 € HT, avec une marge de 20 % en plus ou en moins, soit 99,00 € le m<sup>2</sup>

Par délibération n° 2020-011 du 30 janvier 2020, le Conseil Municipal a :

- **Article 1** : approuvé la cession des parcelles cadastrées BD 130 (partie), BD 132 et BD 138 (en partie), sises chemin de Cantegraille à FONSORBES (31470), à la société "De la Fève au Palais", représentée par Mme DEGA Sandrine, Gérante de la société, au prix de 80,00 € HT le m<sup>2</sup>.
- **Article 2** : dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, et d'une publication au Recueil des Actes Administratifs.
- **Article 3** : dit que la présente délibération sera exécutoire après transmission au représentant de l'Etat dans le Département et affichage en Mairie.
- **Article 4** : dit que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de son affichage en Mairie ou de sa publication. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Cette cession représente un montant total de 328 640,00 € HT.

En application de cette délibération, une promesse unilatérale de vente, sous diverses conditions, a été régularisée devant notaires et entre les parties, le 2 mars 2020, pour une durée expirant le 13 novembre 2020. Par une nouvelle délibération n° 2020-048 du Conseil Municipal du 4 juin 2020, le montant de la cession de ces trois parcelles a été porté à la somme globale de 344 096,96 €, soit 83,76 € le m<sup>2</sup>, afin de tenir compte du coût de raccordement électrique des parcelles par ENEDIS, selon les puissances adaptées au projet.

Par avenant du 13 novembre 2020, le délai de réalisation de la promesse de vente a été prorogé et est fixé désormais au 29 janvier 2021.

Entre temps, la délibération n° 2020-011 votée par le Conseil Municipal en sa séance du 30 janvier 2020 a fait l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, et ce par requête enregistrée le 24 juillet 2020.

Les requérants, Messieurs André et Julien ESPINASSE, contestent la vente consentie au profit de la société De la Fève au Palais et entendent obtenir l'annulation de la délibération querellée.

Ils invoquent principalement le fait que la vente soit réalisée à un prix inférieur à l'évaluation réalisée par le service France Domaine de la Direction Régionale des Finances Publiques d'Occitanie et du Département de la Haute-Garonne et que le projet présenté ne justifierait pas que le choix de vendre lesdites parcelles se soit porté sur la société De la Fève au Palais plutôt que tout autre, notamment pour la création d'un magasin de la société Chaussures du Château dont ils sont les dirigeants.

La nouvelle délibération proposée a pour objet d'explicitier le choix réalisé par la délibération n° 2020-011 votée par le Conseil Municipal en sa séance du 30 janvier 2020.

Ce choix a pour la ville un intérêt culturel, éducatif, économique et social.

L'activité principale concerne la transformation de la fève de cacao, de la récolte au produit fini (chocolat) réalisée seulement par une dizaine de chocolatiers à l'échelle professionnelle. Pour son approvisionnement, la société "De la Fève au Palais" a acquis une plantation au Costa Rica pour travailler en partenariat et en direct avec les planteurs et les rémunérer à leur juste valeur, ce qui correspond à un circuit court. Le projet comprend également une activité de production de glaces et de praliné.

La société est implantée depuis 6 ans à FONSORBES et a ouvert 3 boutiques de vente (COLOMIERS, TOURNEFEUILLE et une loge au Marché Victor Hugo à TOULOUSE).

#### Intérêt social et économique :

La ville de FONSORBES souhaite conserver cette société sur son territoire.

Le prévisionnel de l'entreprise prévoit, du fait de la réalisation de ce projet, une augmentation du nombre de salariés, passant de 16 à 26 personnes. Ce projet amènera donc des recrutements que les gérants souhaitent locaux (actuellement 16 employés, 7 Fonsorbais).

Il générera une activité accrue sur la ville, à terme un rendement plus important de production pour la société dont bénéficiera la collectivité (entreprises, ...)

De plus, le laboratoire permettra d'organiser des stages professionnels, la formation d'apprentis (ce qui est déjà le cas avec le CFA de MURET) et des ateliers pour les particuliers.

#### Intérêt culturel :

La création d'un musée et d'une salle de conférence permettra de recevoir des groupes de visiteurs (scolaires, seniors, entreprises, particuliers...) afin de leur expliquer le métier de chocolatier et le processus de transformation, entre autres. Un parcours sensoriel est prévu. La société "De la Fève au Palais" s'est d'ores et déjà engagée à recevoir régulièrement les établissements scolaires, à leur demande. Elle envisage de participer à des actions éducatives ou de sensibilisation comme la semaine du goût. Il sera mis en avant la transformation de la fève au cacao, puis aux produits finis.

#### Intérêt pour la ville :

Cette activité, dont les bâtiments seront installés en entrée de ville, générera une attractivité et un meilleur rayonnement pour Fonsorbes, tant par la renommée de l'entreprise déjà largement connue / reconnue dans la région sur le plan professionnel, que pour l'attrait touristique de ce projet original.

Le projet comprend la mise en place d'un Pass gastronomique en partenariat avec des producteurs locaux de diverses activités (foie gras, viticulteur, producteur de lait d'ânesse, miel...), ce qui permettra aux personnes de visiter des lieux de production locaux. La volonté de transformer les matières premières en circuit court s'intègre dans la philosophie de travail de proximité de la société "De la Fève au Palais" et permet de promouvoir les acteurs locaux d'Occitanie. A travers la visite des ateliers, les personnes pourront découvrir ces différents producteurs.

La Communauté d'Agglomération le Muretain Agglo, par délibération du 11 mai 2020, a décidé d'allouer, dans le cadre de son programme d'attribution d'aides à l'immobilier d'entreprises, une subvention de 51 000 € à la société "De la Fève au Palais" et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a validé une aide d'un montant de 49 000 €. La Région Occitanie examine le dossier de subvention, l'aide est de maximum 300 000 € (la décision est en cours d'instruction).

En conclusion, l'originalité de ce projet, son intérêt économique, social et culturel justifient le choix opéré par le Conseil Municipal dans sa délibération n° 2020-011 votée en séance du 30 janvier 2020.

Quant au prix de cession, il se situe dans le cadre de l'évaluation établie par le service France Domaine de la Direction Régionale des Finances Publiques d'Occitanie et du Département de la Haute-Garonne.

Le fait qu'il corresponde à la partie basse de cette évaluation tient compte de l'enjeu économique, social et culturel du projet présenté par la société "De la Fève au Palais", laquelle aurait pu être contrainte de faire le choix de son développement sur un autre territoire que celui de la ville de Fonsorbes.

Ce projet de délibération était annexé à la convocation du Conseil Municipal.

Ce dossier a été étudié par la commission développement économique le 8 décembre 2020.

**Mme la Maire** : avez-vous des questions ou des remarques ?

**M. Mailhé** : pour cette délibération, je ne souhaite pas la voter, pour ma part, parce que sur le Conseil Municipal du 30 janvier 2020, en cours de campagne, j'avais soulevé un problème sur la cession. Le problème n'était pas le prix, puisque lorsqu'il y a un intérêt tel que celui-ci, le prix n'est pas forcément un problème, mais était sur le fait qu'il avait été dit à M. ESPINASSE que ce terrain ne serait pas à vendre et qu'il était destiné à un projet communal. Cela a été dit et écrit. Je vous lis la phrase "nous avons décidé de créer un projet communal sur ce site, et donc, la parcelle n'est pas à vendre. Ils s'agit d'une décision ferme et définitive de notre part". Il s'avère que peu de temps après, nous décidons de la vendre à "De la Fève au Palais". Je le répète, parce qu'en campagne nous utilisons tous les atouts, je ne suis pas contre la vente de cette parcelle à "De la Fève au Palais". Mais, ce qui m'inquiétait au premier abord, et je m'étais abstenu, c'est qu'il allait y avoir sûrement un problème sur cette vente ; ce qui est malheureusement arrivé. Et encore, il est arrivé tardivement. Je ne peux pas m'abstenir sur le premier point et voter "pour" le second point. A l'avenant qu'il y a eu à cette délibération au mois de juin, nous revotons un nouveau prix pour intégrer le déplacement du poteau électrique qui était sur cette parcelle pour le mettre sur le côté, je m'étais abstenu, mais pour une autre raison encore. A savoir que les acheteurs allaient payer des frais de notaire sur des travaux, puisque nous augmentons, et que les frais de notaires sont au pourcentage du prix de vente. Et je trouvais cela tout à fait anormal. La moindre des choses, et vu l'intérêt économique, nous pouvions prendre à notre charge, c'était 5 ou 6 000 €, le déplacement du poteau. Donc, nous les mettons en valeur, mais nous aurions pu les aider là aussi. Donc, voilà pourquoi je ne voterai pas cette délibération, parce que nous avons écrit des choses que nous ne faisons pas après. J'aurais préféré que nous ne les écrivions pas, tout simplement. Le choix de "De la Fève au Palais" est un projet extraordinaire pour Fonsorbes, nous n'en aurons pas deux comme celui-là. Mais, je ne peux pas me permettre de voter ces points-là à cause de cela. Mes collègues de "Fonsorbes Vert l'Avenir" voteront "pour" bien-sûr parce qu'il y a un gros intérêt économique et un intérêt culturel sur ce projet. Voilà, je souhaitais l'expliquer et dire qu'il y avait l'existence de ce courrier, qu'il allait probablement y avoir un recours.

De plus, à partir de quand avons-nous su que "De la Fève au Palais" souhaitait faire ce projet sur Fonsorbes ? C'était à quelle période ?

**Mme la Maire** : je ne répondrai, M. MAILHÉ, à aucune question concernant ce point. Je crois que nous avons largement décrit les raisons qui font que nous le soutenons. Donc, compte-tenu du contexte, je ne répondrai à aucune question.

**M. Mailhé** : ce qui m'embête, c'est que les porteurs du projet sont aussi sous le coup de ce recours. C'est très embêtant pour eux parce que cela leur met une épée sur la tête. Ils ont engagé de l'argent, et, franchement, j'espère que ce recours, finalement, ne sera pas poursuivi. Mais, ils ont vraiment une épée sur la tête, nous parlons de millions d'euros et c'est un gros problème, et un problème de conscience au final.

**Mme la Maire** : s'il n'y a pas d'autres questions, je vais le mettre aux voix.

**M. Pilet** : pas de question, mais c'est une intervention, nous avons bien compris qu'il n'y aura pas de réponse. Tout d'abord, nous souscrivons pleinement aux propos qui viennent d'être présentés et évoqués par M. MAILHÉ sur ces éléments. Nous allons en rajouter d'autres, puisque nous avons posé des questions lors de la commission économique. Ce qui nous embête, c'est la chronologie, ou comment les choses se sont chevauchées dans ce projet. Ce que nous avons identifié de ce qui nous avait été répondu, c'est que le projet de "De la Fève au Palais" serait arrivé en 2018. A cette même époque, il y avait le projet communal, il y avait surtout l'installation d'un autre commerçant sur une autre partie du terrain. Donc, le projet présenté par "De la Fève au Palais", au départ, ne couvrait pas la totalité du domaine. Ce qui est dit sur les procès-verbaux d'anciens Conseils Municipaux, c'est que c'est la commune qui a proposé ce terrain ; "De la Fève au Palais" cherchait un terrain sur la commune, mais sans avoir un lieu précis. Donc, nous aurions pu lui proposer les terrains qui étaient en face, cela aurait fait une attractivité tout aussi intéressante et cela aurait sûrement apaisé les riverains qui étaient mécontents du projet. Ce projet, toujours de la présentation qui nous a été faite à la dernière commission économique, a évolué pour rentrer visiblement dans des critères de subventions et d'acceptation du projet, puisqu'au départ c'était uniquement une fabrique de chocolats et une vente en magasin. Donc, il s'est construit, élaboré au fur et à mesure pour aboutir au projet actuel. Donc, à priori fin 2019, quand Doky a jeté l'éponge, puisqu'après cinq ans de procédure, son projet ne pouvait toujours pas aboutir. Nous voyons donc qu'il y avait un autre projet puisqu'il y avait Doky d'un côté, le projet communal pour lequel il y a eu plusieurs hypothèses d'investissements, et après, la proposition faite à

"De la Fève au Palais" de venir sur ce terrain. Visiblement, le projet a cheminé pour prendre toute l'ampleur du domaine.

Cette façon de faire nous embête parce que, d'abord, pour nous, elle manque de transparence, et surtout elle écarte les autres. Comme nous l'avons déjà dit sur les Conseils précédents, il devrait, et il doit y avoir de la place pour tout le monde. Au final, nous perdons un service autour de la motoculture et des petits entretiens pour le jardin, et nous nous gâchons peut-être la possibilité de l'implantation d'un autre commerce. J'ai compris aussi qu'il y avait d'autres enjeux, mais je ne sais pas lesquels puisque dans la même commission a été abordé ce propriétaire au milieu de friches, je n'ai pas tout compris, je ne sais pas ce que cela venait faire là, mais pour moi cela n'avait pas de sens, il faut rester concentré, mais nous sentons bien qu'il y a sûrement d'autres enjeux.

Donc, pour nous, nous ne pouvons pas cautionner que le Conseil Municipal soit pris en otage sur ce dossier, façon de parler pour "otage", pour des erreurs de gestion et d'élaboration de ce dossier. Si les choses avaient été faites clairement, je le redis, il y avait de la place pour tout le monde.

Je rajoute bien, pour que ce soit bien clair, que ce projet de "De la Fève au Palais" et l'aboutissement qu'il a eu est un projet très intéressant, et que nous le validons sans problème. Je vous rappelle d'ailleurs que nous avons fait la proposition que cette enseigne soit sollicitée pour offrir des chocolats de Noël à nos Anciens, que visiblement personne n'y avait pensé avant. C'était pour nous un signe de montrer qu'il faut aussi les faire travailler, ils appartiennent à la commune, et que ce n'est pas se situer contre un commerce au détriment de l'autre. Je le redis, la place, nous devons la faire à tout le monde.

Donc, pour nous, nous voterons "contre" parce que nous n'avons pas à venir défendre des erreurs qui ont été faites dans la gestion de ce dossier, et qui renvoient une image aux différents commerçants qui veulent s'installer qui n'est pas très positive. Et nous invitons chaque Conseiller Municipal à bien réfléchir au vote qu'il va faire.

**M. Séverac** : justement, je voudrais faire une explication de vote : sur l'ensemble de cette situation, je vous appelle à regarder effectivement l'intérêt du projet, à la fois sur ses aspects culturels, économiques et sociaux tels qu'ils ont été présentés, pour la ville de Fonsorbes. Je crois que nous avons besoin que ce projet se réalise et que cette délibération, qui ne fera que confirmer la délibération de janvier, en l'explicitant, en l'argumentant davantage, ne pourra que renforcer.

Les autres aspects de l'activité du développement économique, et des dispositions, sont en cours et travaillés, ne serait-ce que sur la zone du Pistoulet, pour offrir des possibilités d'expansion et de développement, et nous continuerons à y travailler, nous avons bon espoir pour que cela avance aussi rapidement. Mais là, nous sommes sur un dossier qu'il faut mener à son terme, et je crois que ce serait une erreur de rester sur le passé et de ne pas voir l'intérêt pour l'avenir de ce projet. C'est tout.

**M. Pilet** : excusez-moi. Je ne sais pas si c'est une erreur, je ne me permettrai pas de le poser ainsi, mais en tout cas, dans cette délibération, il y a des manières de relater les faits, j'ai essayé de le montrer, qui peuvent être contrés par une autre réalité, qui ont été exposés par les Élus de la Majorité municipale. Donc, nous voyons bien que ce n'est pas clair. Et aller défendre un projet comme celui-ci dans une démarche juridique avec des choses qui sont aussi ambiguës, quand on dit qu'ils ne voulaient pas, c'est la commune qui leur a proposé ce terrain, au départ il n'y avait pas la totalité, il y avait un autre projet, je pense que tout cela manque de clarté. Et partir dans une démarche judiciaire, que nous soutenions cela, je crois que c'est plutôt faire preuve de clairvoyance ...

**Mme la Maire** : ... nous avons compris ...

**M. Pilet** : ... il y a la place pour ...

**Mme la Maire** : ... nous avons compris le sens de votre intervention, M. PILET. Nous allons donc le mettre aux voix. Nous sommes un certain nombre à avoir envie de voir aboutir ce projet.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de confirmer la cession des parcelles ci-dessus définies à la société "De la Fève au Palais" telle que votée par délibération du 30 janvier 2020 (n° 2020-011), complétée par la délibération du 4 juin 2020 (n° 2020-048).

VOTE	
Pour :	28
Contre :	3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)
Abstention :	0
Ne participe pas au vote :	1 (M. Mailhé)

**M. Séverac**, Adjoint délégué aux Ressources Humaines et Dialogue Social" : les deux dossiers suivants, n° 21 et 22, ont été examinés par la commission du personnel communal le 7 décembre 2020 et par le Comité Technique le 14 décembre 2020.

**21 - LIGNES DIRECTRICES DE GESTION RESSOURCES HUMAINES (délibération n° 2020-222)**

M. Séverac : l'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des Lignes Directrices de Gestion. Elles sont prévues à l'article 33-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de GRH sont définies par le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019.

Les Lignes Directrices de Gestion poursuivent deux objectifs :

- déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et Compétences)
- fixer les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

J'ajoute que les collectivités locales qui n'auraient pas pris leurs Lignes Directrices de Gestion avant la fin de l'année mettront leurs agents en difficultés, de ce point de vue, pour pouvoir faire les promotions et la valorisation des parcours professionnels puisque les avancements de grade ne seront plus possibles au niveau des Commissions Paritaires.

Les Lignes Directives de Gestion intéressent l'ensemble des agents de la collectivité, quel que soit leur statut. Elles constituent une source d'informations pour tous les agents, les encadrants et responsables de service, les représentants du personnel qui souhaitent connaître les modalités de gestion des ressources humaines et plus particulièrement en matière de recrutement, d'évolution de carrière, de mobilité, d'égalité professionnelle... Elles constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité.

Elles sont établies pour une durée pluriannuelle qui ne peut excéder six ans. Elles peuvent faire l'objet, en tout ou partie, d'une révision en cours de période selon la même procédure. Le Comité Technique, puis à compter du prochain renouvellement des instances paritaires, le Comité Social Territorial est consulté sur le projet des Lignes Directrices de Gestion ainsi que sur leur révision.

Trois réunions se sont tenues avec les représentants du personnel, auquel il faut donc ajouter le Comité Technique, au cours duquel le document a été voté à l'unanimité, et la commission du personnel dont j'ai parlé au départ.

Dans le contexte de crises à répétition (sanitaires, économiques, sociales, politiques...), les services publics conservent une place primordiale et un rôle déterminant pour nos concitoyens et leur accès aux divers services attendus. Le choix de la municipalité est de conforter les services publics locaux, de renforcer leur rôle et leur efficacité, d'améliorer le service rendu aux Fonsorbais.

L'évolution des besoins de la commune et de la population, tout comme l'évolution des métiers et des outils de travail, appellent une évolution des services publics et rendent nécessaire leur adaptation et leur modernisation, en vue d'une amélioration du service rendu au public, des conditions de travail des agents, de la prise en compte des objectifs et méthodes du développement durable.

Le renforcement du service public se base sur sa qualité, son efficacité, la qualification de ses personnels, l'effort de formation entrepris et évalué, la promotion et la valorisation des parcours professionnels, et l'adéquation des moyens mis en œuvre en tenant compte du cadre budgétaire contraint, de la nécessité de maîtrise des dépenses de personnel, le contexte rendu plus incertain dans les années à venir en raison de la crise sanitaire, et ses conséquences économiques et sociales.

Les Lignes Directrices de Gestion offrent un cadre collectif dans lequel s'inscrit la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines de la collectivité. Elles s'appuient sur les objectifs politiques de la municipalité, une capacité à se projeter sur la période à venir, avec les difficultés que nous allons voir, et une plus grande transparence ; elles participent ainsi à un dialogue social renforcé au sein de la collectivité.

Le document que vous avez eu avec la convocation comprend divers chapitres :

- La méthodologie de travail
- Les documents déjà existants, délibérations, chartes..., qui seront annexés au document des Lignes Directrices de Gestion
- Les tableaux relatifs aux effectifs, emplois et compétences qui font un peu l'état des lieux de la situation.

Une petite parenthèse là-dessus : le document reprend des données qui figurent dans les bilans sociaux et que nous avons déjà vues et approuvées ici-même, complétées avec d'autres tableaux sur les prévisions des départs à la retraite, les demandes de mobilité externe, les hypothétiques retours des agents qui sont en disponibilité, en accident de travail ou en indisponibilité physique. Ces prévisions sont à relativiser parce qu'elles sont établies sur la situation telle que nous la connaissons aujourd'hui, mais peut évoluer beaucoup en fonction des décisions des agents eux-mêmes, que ce

soit sur la décision de départ à la retraite ou de réaliser la mobilité externe voulue. Il faut donc prendre ces tableaux avec prudence. Mais, ils ont l'intérêt d'exister et de projeter un petit peu.

- Les orientations générales
- La stratégie pluriannuelle de pilotage des Ressources Humaines
- La promotion et la valorisation des parcours professionnels
- Les chiffres et les actions concernant l'égalité femmes - hommes

Les orientations générales suivantes ont été fixées :

- Mise en œuvre de nouvelles organisations de travail dans les services
- Culture du service public et amélioration des services rendus au public
- Etude de création de nouveaux métiers
- Renfort des services en fonction de l'analyse des besoins et de la maîtrise des dépenses de personnel
- Continuité de l'amélioration des conditions de travail avec comme axe principal la réduction de l'absentéisme compressible, mais aussi l'amélioration du bien-être au travail qui conforte l'engagement des agents
- Création d'un plan de formation pluriannuel en adéquation avec le GPEEC
- Développement des actions en faveur du développement durable
- Analyse et actions en faveur de l'égalité femmes - hommes

Ces lignes directrices sont établies pour six ans et seront révisées au minimum tous les deux ans pour justement affiner et confirmer les prévisions des mouvements des agents prévisibles.

Le document détaillé était annexé à la convocation du Conseil Municipal. J'ajoute que ce document a été envoyé après amendement de la commission du personnel et dans les mêmes termes pour le Comité Technique pour le Conseil d'Administration du CCAS et ce Conseil Municipal.

A la suite du débat en Comité Technique, et même des remarques qui ont été faites à la commission du personnel, des tableaux seront retirés du document, et notamment le tableau comparatif des rémunérations car il est jugé insuffisamment pertinent car englobant des réalités très différentes, notamment à cause du nombre de temps partiels côté féminin.

Donc, après adoption par le Conseil Municipal, il vous sera renvoyé la version expurgée de ce tableau, complétée par les annexes. Ce document fera aussi l'objet d'une information auprès de tous les agents par les différents médias de communication interne, ou par réunion si nous pouvons les réunir prochainement, de manière à ce que nous partagions tous ensemble ces Lignes Directrices de Gestion et ces informations.

Je voudrais aussi en profiter pour remercier les personnels du service des Ressources Humaines, c'est-à-dire la Directrice et son adjointe, qui ont fait un énorme travail de compilation de ces données et d'analyse, qui permet à la commune de Fonsorbes de pouvoir discuter et approuver ces Lignes Directrices de Gestion dans les temps. Toutes les collectivités ne seront sans doute pas dans le même cas.

**Mme la Maire** : nous avons un exemple pas loin, une collectivité à laquelle nous appartenons.

Qui a des questions ou des remarques sur ce document ?

**M. Mailhé** : une petite remarque pour appuyer ce qu'a dit M. SÉVERAC : il a été amendé après une excellente commission du personnel où tout le monde s'est exprimé sur le sujet. Je crois que l'ensemble des points qui ont été dits ont été repris dans le document.

**Mme Bobo** : à la commission du personnel, le problème est qu'il n'y a pas d'enregistrement, et je ne fais pas partie du Comité Technique. Donc, nous ne pouvons jamais valider nos remarques. C'est pour cela que je vais poser des questions, sur le Conseil Municipal, puisque là c'est enregistré. Comme notre groupe n'est pas au Comité Technique, malheureusement, nous ne pouvons pas nous exprimer.

Donc, déjà, j'aurais voulu faire remarquer que si nous allons sur le site "Lignes Directrices de Gestion de Mairie", j'ai trouvé pratiquement le même document. Beaucoup de choses ont été reprises à notre Centre de Gestion, cela est quand même dommage, cela montre quand même que nous ne nous approprions pas spécialement ce document.

Après, il manque des exemples pour développer les leviers managériaux, favoriser la mobilité et renforcer les qualités professionnelles. Qu'est-ce que la Mairie va mettre en place justement pour répondre à ces besoins ? C'est saupoudré, nous n'avons pas d'exemples. Les agents ne peuvent pas s'appuyer sur ce document, ce n'est pas possible.

Après, le travail a été fait entièrement sans mettre la Minorité dans ce groupe de travail. Nous, nous l'avons découvert lors de la commission du personnel alors que nous aurions pu très bien travailler en commun sur cette préparation. Cela aussi est très dommageable.

J'ai une petite question : est-ce que les remplacements seront anticipés ? Mais, vous avez un petit peu répondu à la question. Nous ne savons pas si les personnes qui partiront à la retraite partiront à la date qu'ils veulent.

Après, il n'y a pas de tableau de création de postes. Nous ne pouvons donc pas nous projeter sur l'évolution de la Mairie, il n'y a pas les postes que nous voudrions développer, les nouveaux services. Nous n'avons pas eu le budget non plus. C'est dommage parce que vous, vous l'avez peut-être, mais nous, nous ne l'avons pas. Nous pourrions avoir un chiffre pour que nous ayons une idée étant donné que nous n'étions pas dans la commission de travail.

Sur tout ce qui est la stratégie pluriannuelle de pilotage, j'ai remarqué qu'il n'y avait pas le recrutement de personnes handicapées. Cela est quand même bien dommage, parce qu'il faut y penser aussi, c'est quand même important dans le projet de recrutement.

Notre question était "pourquoi les hommes sont mieux payés que les femmes ?". Mais nous avons eu une partie de la réponse.

**M. Pilet** : pour compléter l'intervention de Mme BOBO : le 15 octobre, au dernier Conseil Municipal, sur les questions orales nous avons demandé quelle serait l'évolution de l'emploi sur la commune. Il nous avait été indiqué que ce document ferait apparaître les créations d'emplois suivant les services ; il n'y en a aucune trace. Donc, nous aimerions, aujourd'hui, savoir la politique en matière d'emplois. Est-ce qu'il y aura des recrutements ? Dans quels services ? Ou est-ce qu'il n'y aura aucun recrutement ? Merci.

**M. Séverac** : quelques remarques en passant vite. Tout d'abord, au mois d'octobre, à la question orale, il avait été répondu effectivement que l'exercice sur les Lignes Directrices de Gestion allait permettre de se projeter sur l'avenir et la politique des Ressources Humaines. Il avait été aussi dit qu'un certain nombre de questions qui relevaient de la préparation du budget, ce que la Directrice Générale des Services avait aussi pointé, et que les éléments de préparation du budget et de projections budgétaires sur les années à venir ne sont pas arrêtés et ne sont pas validés pour le moment. Donc, il aurait été saugrenu de les faire figurer dans un tel document, qui n'a d'ailleurs pas de valeur programmatique en matière de création d'emplois ou de renouvellement, mais de définir des orientations.

Sur votre intervention, Mme BOBO, je suis un peu étonné parce que vous étiez à la commission du personnel, et toutes ces questions auraient pu y être posées, abordées et discutées, dans la plus grande clarté également, et nous en aurions rendu-compte ici-même ce soir en présentant le document.

Les agents n'ont pas à s'y retrouver ou se l'approprier, ce n'est pas le sentiment que nous avons après les différentes rencontres avec les représentants syndicaux et le Comité Technique. En tout cas, ce n'est pas cela qui les intéresse dans le document. La question est plus pour eux, et c'est légitime, de savoir quels seront les remplacements des départs à la retraite ou les évolutions des services. Ils s'inscrivent assez naturellement dans un certain nombre de chantiers que nous avons pointés dans ce document et qui ne figurent pas forcément dans les exemples qui peuvent fleurir sur Internet. En même temps, Internet et l'échange des bonnes pratiques et des bons documents entre Centres de Gestion ne sont pas en soi, en mon sens, condamnables. Il faut savoir s'inspirer de ce que les uns et les autres font. En même temps, le document est normé aussi par les textes réglementaires qui disent ce qui doit y figurer. Ce n'est pas tout à fait anormal qu'y figurent des choses voisines d'un Centre de Gestion à un autre dès lors que le décret y prévoit que ce le soit.

Dans les axes de travail des différents sujets qui sont pointés de suite après les orientations générales, rubrique par rubrique, il a été fait un classement de type priorité pour mettre en premier les dossiers qui allaient être travaillés dans les premières années au cours des mois suivants. Par exemple celui du Régime Indemnitaire et du CIA (Complément Indemnitaire Annuel), je ne sais pas si nous le retrouvons dans un autre Centre de Gestion, qui tient compte de la réalité de ce que nous vivons ici sur le terrain, dans nos services, et auquel les agents sont attentifs.

Quant aux remplacements des départs à la retraite, ou des postes, il est très clair aussi que chacun des départs à la retraite qui sera confirmé, tout comme les besoins nouveaux d'un certain nombre de services, feront l'objet d'études au cas par cas pour savoir ce qu'il est plus opportun de faire ; s'il faut remplacer poste pour poste, dans certains cas certainement, ou s'il faut modifier le poste pour tenir compte de l'évolution des métiers et des besoins, que ce soit dans n'importe quel de nos services (techniques, administratifs, culturels ou autres).

Quant à la volonté de recruter des personnels en situation de handicap, la ville de Fonsorbes n'a pas à rougir de la situation sur ce plan-là puisqu'elle est bien au-delà des obligations réglementaires qui lui sont faites et que nous ne renoncerons pas à recruter des personnels handicapés et nous ne ferons pas de discrimination là-dessus.

**Mme la Maire** : nous sommes largement au-delà des 6 %, et je vous rappelle également que nous avons signé une convention avec l'AJH (Association les Jeunes Handicapés) pour faire intervenir des jeunes handicapés sur nos espaces verts. L'existence de cette convention majore largement les 6 % qui nous sont imposés, sachant que nous sommes autour de 10 %.



**M. Séverac** : la Directrice des Ressources Humaines me fait remarquer que la question est justement pointée dans le fameux tableau que je vous citais des chantiers à travailler, où nous parlons d'une projection pluriannuelle de suivi du nombre des agents relevant de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). C'est dans la partie "recrutement et mobilité".

**M. Pilet** : excusez-moi. Ce document fixe la Ligne Directrice. Donc, la question est pour les années qui suivent. La réalité de la situation des agents de la commune, nous la connaissons, nous l'avons partagée, nous l'étudions régulièrement en Conseil Municipal. Donc, la question était de savoir, par rapport aux personnes handicapées, si la politique va continuer dans ce sens ou pas, simplement, et de le faire apparaître clairement. Ce qui apparaît dans le tableau, mais comme sur beaucoup d'éléments, et c'est ce que nous essayions de dire, ce sont des constats, suivis, où en est la situation. Ce qui nous paraît important, c'est de faire apparaître les perspectives. Est-ce que nous continuons dans ce sens ou pas ? Est-ce que, pour chaque point, et de l'illustrer parce que dans chaque tête de chapitre nous pouvons y mettre le sens que nous voulons, il faut derrière des éclairages précis, ...

**Mme la Maire** : ... vous les aurez au fil des mois les éclairages précis, M. PILET.

**M. Pilet** : oui. Mais là, excusez-moi, nous sommes sur un document règlementaire qui engage la commune pour l'ensemble du mandat. Il doit permettre de savoir où nous allons. Il est important de savoir, par exemple en termes d'emploi et de création, où nous allons. Sur le document, et le texte règlementaire de ce document le précise bien, doivent apparaître les éventuelles créations d'emplois qui seraient projetées. C'est le texte règlementaire. Et je reprends, puisque j'ai le document sous les yeux, la réponse à la question que nous avons posée : il avait été indiqué clairement que les réponses sur le chiffrage et les besoins d'emplois seraient exprimées, apportées dans le cadre de ces Lignes Directrices de Gestion. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est vous qui nous l'avez dit, que vous le feriez, que ce serait dans ce document-là.

**M. Séverac** : dans ce document ...

**M. Pilet** : ... avec les réserves, juste avant ...

**M. Séverac** : ... dans le budget ...

**M. Pilet** : ... excusez-moi, juste avant ...

**M. Séverac** : ... dans le cadre du budget.

**M. Pilet** : non. Vous l'expliquez avant. Je ne sais pas, mais ...

**Mme la Maire** : nous avons entendu, M. PILET, c'est bon.

**M. Pilet** : pardon ?

**Mme la Maire** : nous avons compris ce que vous venez de nous dire.

**M. Pilet** : c'est pour expliquer aussi notre vote : nous ne participerons pas à ce vote parce que ce document, qui est primordial pour les agents, pour la collectivité, pour les six années à venir, est trop imprécis et pas assez clair, et notamment par rapport à l'emploi parce que c'est un enjeu primordial.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les Lignes Directives de Gestion telles que définies ci-dessus.

<b>VOTE</b>	<b>Pour :</b>	29
	<b>Contre :</b>	0
	<b>Abstention :</b>	0
	<b>Ne participent pas au vote :</b>	3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)

## 22 - RENOUELEMENT DE POSTES CONTRACTUELS (délibération n° 2020-223)

**M. Séverac** : il est proposé de renouveler les postes contractuels suivants concernant le service entretien :

Vu les besoins en personnel pour assurer les protocoles sanitaires en matière de nettoyage et de désinfection, il est proposé de renouveler 3 contrats à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 3 mois, à savoir :

- 1 contrat d'accroissement d'activité au poste d'adjoint technique à 29/35<sup>ième</sup>
- 1 contrat d'accroissement d'activité au poste d'adjoint technique à 32.5/35<sup>ième</sup>
- 1 contrat d'accroissement d'activité au poste d'adjoint technique à 32.5/35<sup>ième</sup>

De plus, les contrats de 4 agents du service entretien arrivent à terme. Il est donc proposé de les reconduire en ces termes :

- 4 contrats d'accroissement saisonnier pour une durée de 6 mois, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :
  - 1 contrat d'accroissement d'activité au poste d'adjoint technique à 26.5/35<sup>ième</sup>
  - 1 contrat d'accroissement d'activité au poste d'adjoint technique à 28/35<sup>ième</sup>
  - 1 contrat d'accroissement d'activité au poste d'adjoint technique à 32.5/35<sup>ième</sup>
  - 1 contrat d'accroissement d'activité au poste d'adjoint technique à 35/35<sup>ième</sup>

Ces propositions ont donc été faites en commission du personnel et en Comité Technique où elles ont été approuvées à l'unanimité.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de renouveler les postes contractuels ci-dessus détaillés.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

### 23 - COMPÉTENCES "EAU" ET "ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF" (délibération n° 2020-224)

Mme la Maire : les compétences eau potable, eaux pluviales et assainissement ont été transférées à la Communauté d'Agglomération du Muretain Agglo à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoyant le transfert obligatoire des compétences "Eau" et "Assainissement" aux Communautés d'Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le Muretain Agglo est devenue membre par substitution des syndicats suivants pour la ville de Fonsorbes :

- Eau potable et assainissement non collectif : Syndicat Mixte SIECT (Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch)
- Assainissement collectif et eaux pluviales : SMEA (Syndicat Mixte Eau Assainissement) RÉSEAU 31

Le IV de l'article L 5216-7 du CGCT permet à une Communauté d'Agglomération devenue membre par substitution d'un syndicat d'eau ou d'assainissement de s'en retirer, sans consultation du Comité Syndical, ni des membres du syndicat, mais après avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant la date du transfert de compétences, soit en l'espèce au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le Muretain Agglo, en représentation substitution de la ville de Fonsorbes pour les compétences "eau potable" (transport, stockage et distribution) et "assainissement non collectif" a demandé, par délibération du 13 octobre 2020, son retrait du Syndicat Mixte SIECT pour lesdites compétences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ce retrait est soumis à la décision du Préfet de la Haute-Garonne et à l'avis de la CDCI. Cette demande de retrait amène donc les villes concernées par cette décision à choisir le ou les syndicats qui exerceront ces compétences. Pour ce faire, la ville de Fonsorbes a consulté les trois syndicats suivants : RESEAU 31, SIVOM SAGe et le SIECT pour réaliser une étude comparative. Celle-ci était annexée à la convocation du Conseil Municipal, sachant que certains d'entre vous en avaient déjà eu connaissance précédemment.

Suite à cette étude, et aux réunions des commissions intercommunalité et finances des 16 novembre et 30 novembre 2020, il est proposé de demander au Muretain Agglo de transférer les compétences "eau potable" et "assainissement non collectif" au SIVOM SAGe pour la ville de Fonsorbes.

En effet, ce transfert répondrait à de nombreux enjeux ou attentes. Nous en avons relevé 4 qui nous paraissaient importants :

- Une meilleure cohérence territoriale, puisque d'ores et déjà une partie des communes du Muretain Agglo est adhérente au SAGe et un certain nombre d'autres a annoncé sa volonté de rejoindre le SAGe et de quitter le SIECT.
- Une meilleure représentativité du Muretain Agglo au sein des instances de ce syndicat (plus de délégués).

Je vous rappelle que le SIECT compte 72 délégués pour 56 communes, et le Muretain Agglo compte 14 délégués pour 14 communes, ce qui veut dire qu'au sein du SIECT, des communes ont 2 délégués parce qu'elles adhèrent à plusieurs compétences, mais cela ne les empêche pas de voter sur l'ensemble des compétences. Donc, certaines sont plus favorisées que d'autres, nous allons le dire ainsi.

- Un tarif plus attractif, ce qui me paraît particulièrement intéressant, concernant le prix de l'eau, notamment sur la base de 120 m<sup>3</sup> (consommation moyenne d'un foyer). C'est une baisse de l'ordre de 40 à 45 € par an, ce qui est loin d'être négligeable actuellement pour un certain nombre de ménages.
- Une qualité de service, que nous ne trouvons pas au SIECT. Effectivement, les services qui travaillent avec le SIECT n'ont pas les réponses attendues dans les délais souhaités. La qualité de service, manifestement, n'y est pas.

Nous avons étudié le choix de Fonsorbes aux cours des réunions que nous avons eues, puisque cela a été particulièrement travaillé par les commissions intercommunalité et des finances. Nous nous sommes réunis deux fois. Les services ont d'ailleurs fait un énorme travail, je remercie tout particulièrement la Responsable Administrative qui a traité les dossiers reçus des trois syndicats. Elle nous a fait des tableaux comparatifs

tout à fait intéressants qui nous ont permis de gagner du temps par rapport à l'exploitation des données qui nous avaient été fournies.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale se réunira le 18 décembre.

Donc, au vu des discussions que nous avons eues, et des choix que nous avons faits, j'ai d'ores et déjà écrit à M. le Préfet une lettre d'intention pour lui annoncer que le choix de Fonsorbes était de quitter le SIECT et que nous préférons nous diriger vers le SAGe.

La délibération de ce soir va conforter ce courrier, elle arrivera de toute façon trop tard à la Préfecture puisque la décision sera prise demain, elle n'a rien d'obligatoire. Nous pouvons très bien nous contenter d'attendre la décision de la CDCI. Je pense que le fait de prendre une délibération ce soir montre la conviction qu'est la nôtre et confirmera donc le courrier que j'ai adressé la semaine dernière au Préfet.

Nous vous proposons donc de demander notre adhésion au SAGe ...

**Mme Ripoll**, du groupe Majoritaire : ... je peux juste poser une question ? Je voudrais savoir : la décision, c'est le Préfet, ce n'est pas la commune ?

**Mme la Maire** : non, ce n'est pas la commune. C'est le Préfet qui décidera, il en informera la CDCI. Je pense que cette dernière ne votera pas sur ce sujet-là, c'est le Préfet qui lui présentera sa proposition.

**Mme Ripoll** : merci.

**Mme la Maire** : avez-vous des remarques ou des questions ? Cela a été, me semble-t-il, particulièrement bien travaillé à l'occasion des deux commissions

**M. Pilet** : oui, je confirme que cela a bien été travaillé, dans un délai court en raison du calendrier. Mais je voulais quand même revenir sur des choses que nous avons exprimées en commission et qui nous ont posé soucis. C'est le manque d'intervention des Élus pendant les six ans de mandat précédent au SIECT pour dénoncer tous les dysfonctionnements. En tout cas, cela n'apparaît sur aucun compte-rendu, aucune Assemblée Générale. Lors de la dernière Assemblée Générale du 20 octobre, alors que le sujet était à l'ordre du jour, les Élus communautaires sont interpellés sur ce départ éventuel du SIECT, il n'y a eu aucune explication, aucune prise de parole pour dire qu'il y avait un désaccord. Il y avait, à cette Assemblée Générale, le vote sur la représentativité de chaque commune ; rien n'a été dit puisque cela posait problème. Ne pas se saisir des instances pour dire que cela ne va pas nous pose un grand problème. Après, au moins, c'est de voter "contre". Tous les Élus, tous les représentants de toutes les communes, y compris la nôtre, et je pense qu'ils ne l'ont pas fait à titre personnel, ils l'ont fait parce qu'ils avaient un mandat, ont voté l'augmentation que nous dénonçons du prix de l'eau pour les quatre ans à venir, la représentation, le budget, d'ailleurs que nous n'arrivons pas à avoir, de l'année 2019, etc, etc. Quelles que soient les décisions et les endroits où la commune sera adhérente à un syndicat, je pense qu'il est nécessaire que l'expression des choses positives et négatives soit faite dans les lieux où elle doit se faire et doit apparaître dans les comptes-rendus qui en découlent.

Sur le départ du SIECT, nous, nous y sommes favorables vu tous les manquements de ce syndicat, et je ne retiendrai que la notion des fuites, de la façon dont c'est non traité sur le territoire. Et puis, la gestion de son budget, avec le peu d'éléments que nous avons, pose aussi question. Donc, le départ du SIECT ne pose aucun problème.

Sur le choix du syndicat pour adhérer, nous, nous préférons RÉSEAU 31 pour la compétence et la qualité de ses services, et aussi pour l'aide qu'il a donnée à la commune en 2014 par rapport au prêt toxique et à l'assainissement. Il nous a bien aidés, je pense que c'est un gage de qualité, de sérieux, nous sommes écoutés, il a une notion un peu de couvrir aussi tout le territoire. Après, cela avait un sens politique, mais nous n'allons pas y rentrer dedans. D'où nous voulions savoir très précisément quel était le sens de la délibération, si c'est la sortie du SIECT, cela veut dire un vote, l'adhésion au ...

**Mme la Maire** : ... non, il n'est pas nécessaire de voter là-dessus, M. PILET.

**M. Pilet** : la délibération, c'est sur quoi ? Sur l'adhésion au SAGe ? Parce que là, nous étions embêtés. Autant sur le SIECT c'est clair ...

**Mme la Maire** : ... nous n'avons pas à voter sur le fait que nous voulons sortir du SIECT, nous sommes déjà dehors. Nous votons le principe. De toute façon, ce n'est pas nous que cela concerne puisque nous n'avons pas la compétence, c'est le Muretain Agglo qui la porte ...

**M. Pilet** : ... je me suis mal exprimé. Le vote, c'est de dire que nous validons le principe de sortir ? Ou c'est de dire que nous allons au SAGe ?

**Mme la Maire** : nous allons au SAGe.

**M. Pilet** : parce que là, pour dire que nous allons au SAGe, nous, nous préférons nous abstenir.

**Mme Vitet** : je voulais vous répondre par rapport à la dernière Assemblée Générale, concernant le prix de l'eau. Je fais aussi partie de la commission qui délibère sur le prix de l'eau, j'ai voté "contre" et j'ai donné mon opposition lors de cette commission. Et à l'Assemblée Générale, j'ai voté "contre", j'étais la seule.

**M. Pilet** : lors de la dernière Assemblée Générale, dont les comptes-rendus sont publics, était le 20 octobre.

**Mme Vitet** : il y en eu une, je n'ai plus la date en tête, la semaine dernière je crois.

**M. Pilet** : où les questions ont été clairement posées, j'ai fait un mail, nous l'avons repris, je crois que vous l'avez tous eu, je ne vais pas me répéter, mais, le Président interpelle notamment les Élus pour savoir ce qu'il se passe, pourquoi les communes veulent partir, etc. Les réponses sont : "non, ça nous est tombé dessus", "on ne sait pas", "on n'a pas d'argument", et là en plus, il aurait fallu être porteur du projet que nous avions, c'était de dire "on veut une union".

**Mme la Maire** : nous avons rencontré le Président du SIECT, M. BLANC, Maire de Bérat, au mois d'août. Je peux vous dire que tout cela lui a été très clairement exprimé, je l'ai reçu avec M. SÉVERAC. Nous lui avons bien expliqué toutes les problématiques que nous avions et tous les reproches éventuels que nous pouvions faire au SIECT. Il a donc connaissance de tout cela, sans aucun doute. Pour autant, il vient de faire modifier les statuts, qui n'ont pas été votés par le Muretain Agglo. Il n'a pas touché, notamment, tout ce qui est gouvernance. Nous sommes restés sur le même nombre de délégués, etc. Donc, le Conseil Communautaire a voté "contre" cette modification des statuts.

**M. Pilet** : le Conseil Communautaire. Sauf que les représentants du Conseil Communautaire, les représentants de notre commune, ont voté "pour" au SIECT. C'est ce que je dis. Alors vous, vous avez des éléments puisque vous êtes la Maire de la commune, mais les Élus Conseillers Municipaux n'ont pas ces éléments, les citoyens lambda se disent ... afin, c'est l'histoire de la transparence du débat et de la démocratie, chaque fois, qui revient sur le tapis.

**M. Mailhé** : je voudrais intervenir sur ce sujet de l'eau qui nous interpelle depuis, je pense, deux ou trois Conseils Municipaux. Nous avons fait des réunions intercommunalité et finances cumulées, nous étions tous d'accord. Et sur l'avis que tu as porté et que tu portes sur le SIECT, je pense que nous sommes tous d'accord. A la dernière commission intercommunalité et finances, il me semble que nous avons parlé de l'adhésion au SAGe. J'étais entièrement d'accord, je ne vais pas changer d'avis ce soir. Nous nous sommes quittés là-dessus.

**M. Pilet** : sur la décision de Mme la Maire.

**M. Mailhé/Mme la Maire** : non, il y a eu un tour de table.

**M. Pilet** : mais moi, j'ai voté RÉSEAU 31.

**Mme la Maire** : non, vous ne vous êtes pas prononcé.

**M. Pilet** : si. J'ai dit ... bon.

**Mme la Maire** : non, vous ne vous êtes pas prononcé.

Donc, le sens de la délibération, c'est d'affirmer auprès des services de l'État notre volonté de quitter le SIECT pour adhérer au SAGe.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de demander au Muretain Agglo de prévoir pour la commune de Fonsorbes le transfert au SIVOM SAGe des compétences "eau potable" et "assainissement non collectif" à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

VOTE	Pour :	29
	Contre :	0
	Abstention :	3 (Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet)

**M. Bonnet** : j'avais une question. Puisque dans le Fonsorbais vous avez annoncé que les travaux d'eau potable seraient réalisés par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch, donc ...

**Mme la Maire** : ... cela ne pose aucun problème. Si tant est que ...

**M. Bonnet** : ... est-ce que je peux finir ...

**Mme la Maire** : ... je connais la suite de votre question ...

**M. Bonnet** : ... mais non, vous ne la connaissez pas Mme le Maire, excusez-moi.

**Mme la Maire** : allez-y.

**M. Bonnet** : laissez-moi finir. Par qui seront réalisés ces travaux-là ? Est-ce que ce sera bien par le SIECT ? Est-ce que ce sera par la future société qui gèrera ...

**Mme la Maire** : ... non, ce ne sera ni le SIECT, ni le SAGe puisqu'une entreprise a été désignée. C'est donc elle qui réalisera les travaux concernant les réseaux d'eau. Et ce sera repris par le SAGe au même titre que les autres réseaux. Donc, il n'y a pas de souci.

**M. Bonnet** : voilà, pour le compte de qui ? Excusez-moi, je me suis mal exprimé. Ce sera bien le SAGe.

**Mme la Maire** : ce sera le SAGe.

**M. Bonnet** : voilà. Parfois, comme vous faites de la communication, il faut peut-être ...

**Mme la Maire** : ... si le Préfet le décide, bien-entendu.

**M. Bonnet** : voilà. Vous avez écrit sur le Fonsorbais que ce sera le SIECT qui fera les travaux. Vous ne vous précipitez pas peut-être dans les écrits ? Sachant qu'en plus vous saviez que nous avions déjà quitté le SIECT et qu'aucune décision n'avait été prise.

**Mme la Maire** : c'est une erreur. Nous n'aurions pas dû écrire "le SIECT", mais "le Syndicat des Eaux".

**M. Bonnet** : cela en fait deux que nous avons relevé ce soir.

**Mme la Maire** : heureusement que vous êtes là, merci beaucoup.

**M. Bonnet** : non, ce n'est pas heureusement. C'est ce que je vous ai dit tout à l'heure. Vous annoncez des choses avant que le Conseil Municipal ne se prononce.

## 24 - LE MURETAIN AGGLO

### Atelier finances

**Mme la Maire** : trois ateliers finances se sont tenus la semaine dernière. Celui de Fonsorbes, c'était mercredi soir. Le tableau qui nous a été dressé est un tableau noir, très noir. Effectivement, le Muretain Agglo est en difficultés financières. Le Muretain Agglo, qui est une agglomération de services, en paye aujourd'hui les conséquences. Je vous avais déjà annoncé que pour l'année 2020, la crise sanitaire liée à la Covid a généré une dépense supplémentaire de l'ordre de 2 600 000 €. Quand nous rajoutons les recettes en moins, les dépenses en plus, il y en a pour 2 600 000 €. Pour l'année 2021, selon la société Ressources et Consultants et le Directeur financier, il manquera 3 500 000 € au budget, et pour 2022 il faudra en ajouter 2 000 000 € supplémentaires. Tout cela est donc dû à la crise sanitaire suivie de la crise économique, avec notamment tout ce qui est modification de la fiscalité pour les intercommunalités, puisque ces dernières devraient bénéficier d'une part de la TVA. Si la consommation chute, nous savons que la TVA chutera. Nous savons également que les intercommunalités vivent de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), nous savons, compte-tenu de la baisse d'activité que ces axes-là rapporteront sans aucun doute beaucoup moins d'argent au Muretain Agglo, ainsi qu'aux autres intercommunalités. Il va donc falloir trouver des solutions pour maintenir à flots le Muretain Agglo. Pour ce faire, quatre pistes ont été évoquées :

- faire des économies sur les services : nous n'avons pas d'autres solutions
- augmenter les recettes : ce qui peut passer par l'augmentation des tarifs, mais nous serons très à la marge ; ce sont des services aux familles, nous ne les toucherons donc pas.
- la fiscalité
- demander aux communes de financer le Muretain Agglo

Les trois ateliers ont entendu la même chose, sont arrivés aux mêmes conclusions sur le fait qu'il y avait effectivement ces quatre pistes-là et qu'elles devaient être travaillées. Donc, aujourd'hui, les services y travaillent, avec la société Ressources et Consultants, pour faire des propositions qui seront présentées en janvier. Il y aura plusieurs rendez-vous, plusieurs ateliers de travail, de façon à trouver des solutions satisfaisantes pour que le Muretain Agglo puisse continuer à fonctionner et que les services puissent continuer à être proposés tels qu'ils le sont aujourd'hui. Mais il est bien évident que cela impactera les revenus des ménages, par le biais de l'impôt. La difficulté est que l'impôt, c'est le Foncier Bâti. Cela ne touche pas que les ménages, cela touche également les entreprises. Ces dernières sont aujourd'hui en difficultés, il paraît difficile de leur demander un effort supplémentaire. Il reste donc les communes.

Nous en sommes là, nous vous tiendrons au courant au fil des semaines de l'avancée des travaux. Nous verrons vers quoi nous irons, mais il est bien certain que cela impactera notre budget de 2021, 2022. Il sera peut-être possible après de récupérer nos participations, mais pour autant, nous aurons sans aucun doute deux années à soutenir le Muretain Agglo.

L'autre hypothèse également est le renvoi de compétences aux communes. J'avais oublié de vous en parler ; cette hypothèse-là fait partie également des sujets qui sont travaillés.

Ce ne sont pas les bonnes nouvelles pour l'année à venir, pour nous et pour les autres.

**M. Pilet** : excusez-moi. Est-ce que ce travail a été fait avec des éléments chiffrés ? Avec ce que pourrait rapporter chaque solution ?

**Mme la Maire** : non. Aujourd'hui, nous n'en sommes pas là, c'est en train d'être travaillé par les services.

**M. Pilet** : si j'ai bien compris aussi, vous avez indiqué que les difficultés viendraient du fait que suite à la crise de la Covid il y avait moins de rentrées d'argent, notamment à cause des taxes.

**Mme la Maire** : les rentrées d'argent viendront, puisque les services aux familles sont de nouveau ouverts, sauf les piscines. Les enfants peuvent fréquenter les ALAE, même s'ils sont moins nombreux, ainsi que la restauration scolaire. Mais il y a par contre des coûts de fonctionnement qui sont majorés, liés à la Covid,

comme nous les connaissons, nous, en commune, par rapport aux charges d'entretien, aux masques, soit par le coût généré directement par la crise.

**M. Pilet** : nous savons que ce sont des annonces, nous restons quand même très prudents sur ces annonces, il y avait encore un article au niveau de l'AMF (Association des Maires de France), mais le Gouvernement a annoncé des compensations et des rattrapages. Est-ce qu'il y a des éléments précis là-dessus ? Ou cela reste-t-il toujours des incantations ? Parce que cela pourrait venir solutionner les choses.

**Mme la Maire** : non, cela ne règlera pas le problème. C'est très technique. Dans la mesure où la compétence voirie est exercée par le Muretain Agglo, les comptes sont faussés par cette compétence voirie. Pas faussés dans le sens que nous pourrions éventuellement imaginer ; mais faussés dans leur perception, dans le sens où tout ce qui concerne la voirie apparaît et donne l'aspect de comptes d'une situation financière très satisfaisante. Or, en fait, c'est porté par l'agglomération pour les communes. Et lorsque c'est retraité, que nous enlevons la voirie, la GÉMAPI, etc, nous nous rendons bien compte de la situation financière du Muretain Agglo. Donc, ce qui sera vu par les services de l'État, ce sera avec voirie et GÉMAPI. Et là, tout va bien puisque les sommes voirie sont conséquentes. Sauf que ce n'est pas la réalité. Et donc, à partir de là, il n'est pas dit du tout que le Muretain Agglo bénéficie d'aides dont d'autres collectivités pourraient bénéficier.

**M. Pilet** : le terme employé de "faussés" ne me pose aucun souci, il faut le prendre dans le bon sens. Parce que je crois que cela fait longtemps que j'interroge sur ces fonds de concours voirie qui me posaient pas mal de soucis dans la façon dont c'était géré. Je crois que c'est quelque chose ...

**Mme la Maire** : ... cela a été l'un des choix, nous n'y étions pas, des premières communes qui ont adhéré à la CAM (Communauté d'Agglomération du Muretain) de fonctionner de la sorte. Cela fonctionnait ainsi jusqu'à présent, même si nous pouvons effectivement nous interroger, n'empêche que là, pour le coup, cela ne permet pas de nous rendre compte de la réalité de la situation financière ...

**M. Pilet** : ... je ne vais pas employer le même sens du mot que j'utilisais tout à l'heure parce que là ce n'est pas du tout le même cas, c'est la "transparence". Il y a la transparence des écritures comptables et de voir quelle est la vraie réalité des choses. Il me semble que c'était d'ailleurs une remarque de la Chambre Régionale des Comptes sur des choses qu'il fallait travailler, c'était aussi un des aspects qui était retenu, me semble-t-il de mémoire.

**Mme la Maire** : tout cela pour dire que nous allons être impactés, toutes les communes, à des degrés divers, par le redressement de ces comptes-là.

**M. Séverac** : je voudrais faire une remarque sur la situation. La crise de la Covid met en difficultés momentanément l'agglomération, à la fois dans la perte de recettes et dans les dépenses supplémentaires. Mais, la réflexion engagée ne porte pas que sur le mauvais moment à passer, à trouver les 2 ou 3 millions d'euros générés par la crise de la Covid. Mais beaucoup plus sur le financement à long terme, structurel de l'agglomération, puisqu'à la Covid s'ajoutent la réforme de la fiscalité économique et la privation, par cette réforme-là, des ressources venant des impôts économiques, et surtout de la jugulation du pouvoir de taux, de décisions donc des intercommunalités sur la fiscalité possible. Cela fait apparaître une situation structurelle où les agglomérations de services, les agglomérations où les besoins avec la population augmentent ou continuent à un haut niveau, alors que nous aurons des rentrées économiques qui potentiellement baisseront. Et là-dessus, la réflexion est beaucoup plus, à mon avis, compliquée ou douloureuse pour l'avenir parce que ... si ce n'était que 2 millions d'euros momentanés, pendant un an ou deux que chaque commune rajoute au bassinet pour passer le mauvais cap, mais qu'après nous soyons assurés que les choses s'améliorent, mais ce n'est pas ce que je vois. Ce que je vois, c'est qu'il y a ces 2 ou 3 millions d'euros, mais après nous restons avec un problème structurel. Cela nécessite effectivement que la réflexion au niveau de l'agglomération aille au bout de tous les enjeux de financement, mais aussi de développement, d'investissements, de développement territorial, de répartition équitable, de rééquilibrage de l'agglomération dans ces termes territoriaux. Parce qu'il s'agit de demander aux communes de contribuer plus, il faut que les communes voient l'agglomération dans ses investissements et dans les retours. Il ne pourrait pas être concevable que l'on demande plus aux communes pour seulement alimenter des projets sur l'axe central, au cœur économique. Je crois que cela est une question de fond, qui traverse d'ailleurs les débats du Conseil Communautaire, d'il y a deux jours également, à propos des schémas des pistes cyclables, de comment nous les finançons, ou des fonds de concours comme pour la plage des Bonnets ou autres. C'est vraiment une question de fond.

**Mme la Maire** : ces termes d'équité, de solidarité reviennent régulièrement. Nous avons insisté, pour ce qui nous concerne, encore une fois cela a été dit plusieurs fois, mais pour que tout soit mis à plat. Nous allons savoir combien chaque commune coûte à l'agglomération, notamment sur les services, parce que cela participera à la réflexion.

**M. Pilet** : excusez-moi. Actuellement, toutes les communes financent le Muretain Agglo, participent. Mais il y a des communes qui récupèrent de l'argent ?

**Mme la Maire** : oui.

**M. Pilet** : de mémoire, il me semble que si nous reversons moins d'argent à deux communes, le déficit est réglé.

**Mme la Maire** : oui, sauf que je ne suis pas sûre que ...

**M. Pilet** : ... je le fais très synthétique pour appuyer de manière très caricaturale ce que vient de dire M. SÉVERAC.

**Mme la Maire** : de toute façon, les uns vont payer plus, fort probablement, et d'autres recevront moins. Mais après, nous sommes dans la proportion. Mais, ...

**M. Pilet** : ... nous sommes bien d'accord sur les ...

**Mme la Maire** : ... ce que nous entendons souvent c'est qu'il n'y a pas de raison pour que "les populations les plus pauvres payent pour les riches des communes qui sont pauvres". Je suppose que vous le traduisez. Le chantier est colossal et j'ose espérer que, comme je l'écrivais dans les vœux que j'adressais tout à l'heure aux Maires de l'agglomération, 2021 soit une année dans l'ensemble sereine et constructive pour notre territoire parce que je crains qu'elle ne manque de sérénité.

**M. Pilet** : je finis juste ...

**Mme la Maire** : ... 2020 n'était pas très sereine, nous verrons ce qu'il en sera de 2021.

**M. Mailhé** : je voulais juste ajouter sur cette analyse qu'en fait nous n'avons fait que trois réunions, nous avons eu la présentation des résultats, les prospections dans l'avenir, et les ateliers de travail pour dire sur quels axes nous pouvions nous appuyer pour l'avenir. Il faut bien préciser qu'au-delà de la crise de la Covid, c'est un remodelage du financement de l'agglomération. Cela peut passer par tous les points cités, mais aussi par une révision du projet de territoire et de l'orientation que nous souhaitons à notre agglomération. Parce que nous pouvons dire que c'est ce qui ressort, nous sommes une agglomération de gestion pour le moment. Et qu'est-ce que nous faisons ? Nous gérons. Donc, nous devons rentrer de l'argent. A nous maintenant, et il faudra intégrer cela dans les ateliers de travail, au-delà de gérer, de voir comment nous allons faire pour créer des ressources futures. C'est là qu'il faudra aussi travailler parce que la réforme fiscale qui nous attend n'aidera pas notre agglomération, c'est clair, mais je pense que ce sera une généralité dans toutes les agglomérations. Les métropoles s'en sortiront sûrement. Mais toutes les agglomérations autour auront du mal parce que la Taxe Foncière du Département ne sera pas là pour les aider. Donc, c'est comment investir pour gagner de l'argent plus tard et éviter aux communes, après ces deux ans d'effort, à continuer à faire un effort. C'est un remodelage du financement de l'agglomération. Mais, c'est un travail en cours, je pense que ce sera long et compliqué.

**Mme la Maire** : sauf que jusqu'à présent, le discours était "créons de l'activité économique et ça va faire rentrer des taxes dans les poches de l'agglomération". Aujourd'hui, avec la réorganisation de la fiscalité économique, ce ne sera plus vrai. Donc, en fait, nous allons faire des zones économiques pour récupérer quoi ? Du Foncier Bâti et surtout créer de l'emploi. Mais pas forcément pour créer de la richesse. La donne a totalement changé et la nôtre, au Muretain Agglo, n'est pas bonne. Nous allons voir comment nous pourrions nous en sortir et surtout ne pas faire perdre à nos habitants la qualité de services qu'ils connaissent aujourd'hui.

**M. Pilet** : une dernière question par rapport à ces études : est-ce qu'elles ont été faites en valeur absolue en prenant toutes les recettes qui arrivaient du Muretain Agglo sans enlever l'argent redonné à certaines communes ? Ou ont-elles été faites après cette opération ? C'est-à-dire après avoir enlevé l'argent redonné à certaines communes.

**Mme la Maire** : aujourd'hui, la réalité du budget du Muretain Agglo est avec les Attributions de Compensation telles qu'elles existent. Il y a ceux qui donnent et ceux qui reçoivent. Cela rentre dans le budget du Muretain Agglo.

**M. Pilet** : ce serait intéressant d'inciter d'aller vers cela, c'est-à-dire de partir sans ces Attributions de Compensation retraitées parce que je pense que nous aurions un autre éclairage du budget. J'en suis sûr.

**Mme la Maire** : cela paraît compliqué. Cela dit, cette opération-là n'est pas difficile à faire. Nous pouvons la faire nous-mêmes une fois que nous avons le budget. Mais, je ne suis pas sûre que ce soit cela qui nous permette d'avancer.

**Mme De Coux** : les Attributions de Compensation correspondent à la différence de ce que rapporte la ville au Muretain Agglo et ce qu'elle lui coûte. Nous ne pouvons donc pas, comme cela, les effacer. Il y a une légitimité à l'Attribution de Compensation, qu'elle soit dans un sens ou dans l'autre. Donc, pour les villes qui rapportent beaucoup au Muretain Agglo, l'Attribution de Compensation est positive, elles reçoivent de l'argent. Pour celles qui en rapportent moins et qui en coûtent plus doivent payer à un moment. Le calcul a été fait par rapport au contrat de base. Il est quand même difficile de remettre en cause ce contrat de base, si ce n'est, comme l'a proposé et demandé Mme la Maire au Muretain Agglo, en réétalant un peu les données en étudiant ce que chaque ville rapporte, ce qu'elle coûte, en remettant à plat ; nous pouvons remettre à plat.

**Mme la Maire** : il est clair que cela aura l'intérêt d'être réactualisé. Parce qu'aujourd'hui, certaines communes vivent encore sur des données qui ont dix ans ou plus. Il est donc bien évident que certaines n'apportent pas plus, mais, par contre, du fait que leur population ait considérablement grossi, coûtent davantage. D'autres, peut-être, apportent plus ; par exemple, Muret apporte plus que ce qu'elle apportait précédemment, mais sa population est restée relativement stable. Mais, cela aura au moins l'intérêt de pouvoir le visualiser parce que nous avons tous notre petite idée là-dessus ; pour le coup, nous aurons les chiffres.

### Fonds de concours

**Mme la Maire** : le lac des Bonnets a bien-entendu bénéficié des 20 % de Fonds de Concours qui avaient été évoqués, puisqu'il a été reconnu d'intérêt communautaire, voire même supra-communautaire. Nous avons voté "contre" pour ce qui nous concerne. Je ne sais pas ce qu'a voté M. MAILHÉ parce qu'il était derrière moi.

**M. Mailhé** : j'ai posé la question sur ce qu'il s'était dit en conférence des Maires élargie par rapport aux critères que nous avons tous décidés, bien que j'aie dit et précisé lors de ce Conseil Communautaire qu'il fallait aller plus loin dans les critères, parce que ce n'est pas assez ; comme nous, nous l'avons fait sur notre commune sur d'autres critères. La conférence des Maire a bien précisé que c'était de l'intérêt communautaire. Donc, à partir de là, si c'est de l'intérêt communautaire, pour moi il n'y a aucune raison ...

**Mme la Maire** : nous, nous ne l'avons pas apprécié de la sorte, sur la notion d'intérêt communautaire, puisque M. SÉVERAC et moi, en conférence des Maires élargie, avons voté "contre". Et nous avons revoté "contre" lors du Conseil Communautaire, nous n'étions pas les seuls, il y a également eu des abstentions. Mais, la commune de Muret, malgré le contexte financier difficile, c'est ce qui est aussi terrible, que cela ne soit pas entendu, bénéficie donc d'un Fonds de Concours de 180 000 €, ce qui n'est pas neutre, 20 % de l'investissement. Sachant qu'au moment où la plage des Bonnets a été décidée par la commune de Muret, bien-entendu, nous, nous ne l'avons pas su, et personne n'a posé le fait qu'il s'agissait d'un projet d'intérêt communautaire. Parce qu'en fait, c'est cela qu'il faut arriver à faire, c'est-à-dire qu'avant de lancer le projet, il faut définir s'il est d'aspect communautaire, supra-communautaire ou simplement communal. Auquel cas cela permettrait d'éviter de nous retrouver dans cette situation.

**M. Pilet** : excusez-moi, mais il me semble que nous l'avons su puisque, nous, nous l'avons appris. Nous avons même voulu aller la visiter mais nous nous sommes faits retoquer ...

**Mme la Maire** : ... oui, sauf que c'était déjà fait. Au moment de la conception du projet, le Maire de Muret ne s'est pas rapproché du Conseil Communautaire en disant "j'ai l'intention de faire le lac des Bonnets, pensez-vous qu'il soit d'intérêt communautaire ?". Cette question n'a pas été posée à ce moment-là. Cela arrive à posteriori.

**M. Mailhé** : est-ce que dans les critères, il ne faudrait pas intégrer cette question ?

**Mme la Maire** : je pense que cette notion a été dite.

**M. Mailhé** : oui, mais il faudra intégrer, faire remonter le choix de dire que l'intérêt communautaire est à définir en avant-projet et non après le projet. Cela fait partie d'une ligne à rajouter sur les intérêts communautaires.

**Mme la Maire** : surtout pour des projets de ce niveau-là.

**M. Bonnet** : excusez-moi. C'est juste pour détendre un petit peu l'atmosphère : peut-être que le Maire de Muret est un proche du Président du Muretain Agglo et qu'ils l'avaient décidé en conscience tous les deux.

**Mme la Maire** : c'est peut-être cela.

C'était donc une information.

### **25 - PROCÈS-VERBAL DE DÉSAFFECTATION DES LOCAUX SIS 523 CHEMIN DES CAPELLIERS ET AVENANT AU PROCÈS-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE LA COMPÉTENCE PETITE ENFANCE (délibération n° 2020-225)**

**Mme la Maire** : la ville de Fonsorbes a cédé, par délibération du 17 février 2020, modifiée le 3 septembre 2020, des parcelles sises avenue de Provence pour la réalisation d'un nouveau bâtiment pour le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) et le Point Accueil Petite Enfance. Etant donné la fin des travaux, la Communauté d'Agglomération le Muretain Agglo n'utilise plus l'immeuble sis 523 chemin des Capelliers dédié à ces activités. Il a donc été convenu que la ville de Fonsorbes récupérerait ce bâtiment.

Le Muretain Agglo exerce, au titre de ses compétences optionnelles, la compétence action sociale d'intérêt communautaire - petite enfance. Par procès-verbal en date du 18 février 2016, la ville de Fonsorbes a donc transféré au Muretain Agglo les biens nécessaires à l'exercice de cette compétence, notamment l'immeuble dénommé "La bulle enchantée" sis 523 chemin des Capelliers.



Un emprunt est adossé au bien immobilier concerné. Ce dernier reviendra donc à la ville de Fonsorbes, le capital restant dû au 5 janvier 2021 est de 8 717,45 € et la durée restante du prêt est de 5 ans.

Aussi, il est proposé d'acter la désaffectation de l'immeuble sis 523 chemin des Capelliers et son transfert à la ville de Fonsorbes. Il convient également d'autoriser la signature du procès-verbal correspondant et de l'avenant au procès-verbal de transfert.

Ces documents étaient annexés à la convocation du Conseil Municipal. Avez-vous des questions ?

**M. Pilet** : pas sur le procès-verbal, mais sur l'histoire financière et de l'emprunt, donc merci de nous avoir fourni les documents que nous avons demandés. Pour que tout le monde le sache, cet emprunt a été fait en 2016 d'un montant, de mémoire, de 16 000 €, je suppose que c'était pour des travaux. Nous nous faisons une réflexion : nous avons donné un terrain situé au Banayre pour 1 € symbolique au Muretain Agglo. Là, nous récupérons un bien, mais il nous fait "payer" 8 000 €. Je sais que c'est règlementaire, mais n'y avait-il pas moyen, nous savions que cela allait arriver, de faire du donnant-donnant, que le terrain soit vendu 8 000 € et que nous nous y retrouvions ? C'est une question que nous posions parce que cela participe à tout ce qu'il vient d'être dit avant, cela donne chaque fois l'impression, même si là nous devons reprendre le prêt, il n'y a pas de problème, il faut le faire, nous sommes dans l'obligation légale, ...

**Mme la Maire** : ... là, nous récupérons un bâtiment. Si le Muretain Agglo n'avait pas fait le RAM au Banayre, nous ne récupérerions pas le bâtiment, nous ne pourrions pas en faire ce que nous en faisons aujourd'hui. Donc, je ne pense pas que la commune soit perdante dans cette histoire-là. De toute façon, les locaux ...

**M. Pilet** : ... c'est du principe, c'est qu'à un moment donné, nous donnons gratuitement au Muretain Agglo un terrain au Banayre, et nous créons de la richesse, et que nous, nous allons récupérer quelque chose, c'est logique aussi, mais avec un coût. C'est cette logique-là qui est toujours embêtante.

**Mme la Maire** : nous sommes sur un équipement public qui rend service à la population fonsorbaise. Cela me paraît normal que la commune ait cédé pour l'euro symbolique ce terrain, qui, de toute façon, était destiné à de l'équipement public.

**M. Pilet** : je vais le dire autrement ...

**Mme la Maire** : ... j'ai compris.

**M. Pilet** : le Muretain Agglo aurait pu dire, avant de faire la cession, "je règle les 8 000 €".

**M. Mailhé** : j'ai une petite remarque sur ce que vient de dire M. PILET : il faut savoir que nous avons cédé le terrain du Banayre à Muret pour l'euro symbolique. Eux font les bâtiments et si jamais la Petite Enfance revient à Fonsorbes, le bâtiment et le terrain reviennent à Fonsorbes. Donc, il y aura sûrement un prêt sur le bâtiment, mais, sur le terrain, nous aurons gagné 1 €.

**M. Baë**, Adjoint délégué au secteur "vie associative et animation de la ville" : j'avais juste une interrogation : dans le procès-verbal de désaffectation, il est précisé que le bâtiment était transféré le 31 décembre 2015 dans l'état où il se trouvait. Alors, quand je vois dans quel état nous le récupérons, je me demande s'il y avait une notion d'état des lieux.

**Mme la Maire** : nous avons échangé sur le local avec M. CANILLO et ...

**M. Pilet** : ... excusez-moi, Mme la Maire, avant que vous ne répondiez, est-ce que M. BAË peut préciser ? Parce que, nous, nous ne savons pas ce que cela veut dire "dans l'état où nous le trouvons et où nous l'avons trouvé". Excusez-moi, mais c'est pour que nous comprenions de quoi il s'agit.

**M. Baë** : je l'ai visité pour la première fois à l'occasion d'une visite avec une association. Je l'ai visité de nuit, cela n'a pas duré très longtemps, et encore l'éclairage marchait mal, je n'ai donc pas tout vu. Mais, déjà, la chaudière est en panne, la climatisation ne marche plus, les gouttières sont décrochées, un luminaire est tombé ; des éléments ont été démontés, je ne sais pas qui les a démontés, mais cela a été fait de manière un peu brutale allons-nous dire. Je me dis que c'est étonnant que nous récupérions un bâtiment dans cet état-là.

**Mme la Maire** : ce qui a été démonté, l'a été par les services de la commune puisque le Muretain Agglo nous a demandé si nos agents pouvaient participer au démontage. Je pense donc que ce sont nos agents.

Par ailleurs, ce matin, j'ai échangé avec M. CANILLO et le Directeur Général Adjoint en charge de l'entretien du patrimoine. Ce dernier nous a fait remarqué, et à juste titre, que ce bâtiment, jusqu'à il n'y a pas si longtemps, accueillait au RAM les assistantes maternelles avec des enfants. L'accueil des enfants s'y faisait donc de façon tout à fait correcte. Peut-être que des assistantes maternelles peuvent nous dire ce qu'elles en pensent. Effectivement, la chaudière ne marchait pas et ils ont installé des radiateurs électriques. Après, c'est un bâtiment qui date puisque c'était l'ancienne crèche de Fonsorbes, même si des aménagements y ont été faits, nous sommes sur un vieux bâtiment. C'était bien avant.

**M. Pilet** : du coup, le prêt, parce que nous nous sommes dit que c'était un prêt pour aménager les bâtiments, il date de 2016, à quoi a-t-il servi ?

**Mme la Maire** : je ne sais pas.

**M. Pilet** : il faudrait le savoir parce que nous nous sommes dit naïvement qu'ils avaient dû faire des travaux d'aménagement pour l'utiliser. Mais si c'est dans cet état ...

Mme la Maire : je ne sais pas.

M. Pilet : je crois que la question que nous posions ...

Mme la Maire : ... il y a peut-être eu des aménagements intérieurs puisque, en plus d'y avoir le Relais d'Assistantes Maternelles, du personnel administratif y travaillait, il y avait trois ou quatre bureaux avec des agents administratifs. Donc, est-ce que c'était pour l'aménagement des bureaux, des histoires de circuits forts, faibles, etc ? Je ne sais pas. Je ne peux pas vous répondre. Mais, je poserai la question et je vous le dirai.

Mme Stémer, du groupe Majoritaire : dans ce local, il y avait toutes les assistantes maternelles, et des travaux y avaient été faits par rapport à l'accueil des enfants pour tout ce qui était sanitaire. Cela avait été refait parce beaucoup de choses étaient cassées. Ils avaient réinstallé des petits toilettes, des plans de change aux normes actuelles. Je ne sais pas si cela correspond à ces dépenses, mais en tout cas il est vrai que les travaux avaient été faits à peu près à cette période-là.

Mme la Maire : je demanderai les factures pour voir ce qu'il en est.

M. Baë : du coup, il n'y a pas d'état des lieux de fait ?

Mme la Maire : je ne peux pas répondre à cette question, je ne pense pas qu'il y ait eu un état des lieux, non. Toujours est-il que ce matin, avec M. CANILLO, notre intervention a permis qu'ils viennent débarrasser tout ce qu'ils ont laissé. Nos services ont récupéré des armoires, des rangements divers et variés, des équipements. Mais il reste beaucoup de choses dont nous n'avons strictement aucune utilité. Le Muretain Agglo viendra donc demain les débarrasser. Une équipe de nettoyage viendra la semaine prochaine.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'acter la désaffectation de l'immeuble sis 523 chemin des Capelliers, ainsi que son transfert à la ville de Fonsorbes, et d'autoriser la signature du procès-verbal correspondant et de l'avenant au procès-verbal de transfert.

<b>VOTE</b>	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

## 26 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Mme la Maire : je n'ai pas pris de décision en vertu de la délégation du Conseil Municipal.

## 27 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

### Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Nous notons que sans nos demandes, nous n'aurions pas d'information sur les travaux du Parc des Lavoirs. Nous apprenons également que des membres du CCAS désignés par Mme la Maire ont annoncé à des associations caritatives leur déménagement ; nous découvrons des annonces sur le journal municipal le Fonsorbais avant que cela soit voté en Conseil Municipal. Nous pourrions continuer ainsi la liste d'absence d'information et/ou de non sollicitation des Élus des Minorités.  
Quelle est pour vous la place des Minorités municipales ?

Mme la Maire : les Fonsorbais ont élu en juin dernier un Conseil Municipal, 33 Conseillers Municipaux pour gérer les affaires de la commune. Ils ont donné une majorité à "Fonsorbes Citoyenneté" et lui ont donc confié la responsabilité de la conduite des affaires, de la gestion de la commune au quotidien. C'est un fait.

Au jour le jour, dans cette gestion, de nombreuses décisions sont étudiées, préparées, programmées ou prises pour que la commune avance. Les services travaillent. Elles sont prises conformément aux textes règlementaires et aux délégations accordées par ces mêmes textes, ou par le Conseil Municipal au Maire, par le Maire aux Adjointes et aux Conseillers Délégués. Et il en est rendu compte.

Quelle est la place des Minorités dans cette architecture ? Les Minorités participent à toutes les instances mises en place en fonction de leur représentativité : commissions municipales ou extra-municipales, Conseil d'Administration du CCAS, Commission d'Appels d'Offres, Comité Technique, CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail), Conseil Local de Sécurité et de Prévoyance de la Délinquance, et aux groupes de travail ou de réflexion : comité de pilotage sur des sujets précis (PLU, cœur de ville). De ce point de vue, des réunions du comité de pilotage PLU et cœur de ville seront organisées en janvier. Ces instances et réunions sont des lieux d'échanges,

d'informations, de discussions, d'élaboration collective. Chacun est libre de s'y exprimer, de faire des propositions, de demander des informations et explications. Nous nous attachons à ce que, chaque fois qu'un Conseiller Municipal demande des informations, que ces dernières lui soient données aussi rapidement que possible, ce n'est pas le cas partout.

Nous avons un travail important à faire dans ce Conseil Municipal pour le bien-être des Fonsorbais pour prendre des décisions sur des sujets importants, tels que, par exemple, la ressource en eau. Nous souhaitons que chacun puisse y participer, y prendre toute sa part, avec un esprit constructif basé sur l'honnêteté intellectuelle et le respect des autres et les choix des Fonsorbais, qui permette de dépasser les clivages stériles, les polémiques incessantes, les interprétations malveillantes et tronquées, et de construire une confiance collective.

**M. Pilet :** vous définissez le cadre général, mais nous essayons de soulever les points d'achoppement pour lesquels nous avons l'impression, en tant qu'Élus de la Minorité, de ne pas pouvoir jouer notre rôle pleinement. Et là-dessus, je n'ai pas l'impression que vous y répondiez. Nous avons cité des exemples, sans que ce ne soit polémique, mais pour bien illustrer nos propos. Et là-dessus, est-ce que vous pouvez essayer d'amener une réponse ?

**Mme la Maire :** ce que je peux vous dire, c'est que nous travaillons pour que la ville avance. Des décisions sont à prendre, des choix sont à faire et nous les faisons en conscience. La consultation systématique du Conseil Municipal ne s'impose pas. Nous vous présentons des points juste d'informations, nous vous faisons voter des choses qui ne le justifient même pas. Il me semble que votre participation est probablement bien meilleure à Fonsorbes que ce qu'elle est dans beaucoup d'autres communes. Nous essayons de faire au mieux, de vous informer autant que faire se peut. Pour autant, ici autour de la table nous sommes 33, et je peux vous dire qu'une partie des Élus de la Majorité n'a pas, bien que nous ayons des Bureaux Municipaux toutes les semaines, la totalité des informations sur les dossiers que nous travaillons parce que nous sommes au travail tous les jours, et que, décemment, nous ne pouvons pas partager tous les dossiers que nous ouvrons et toutes les décisions que nous prenons. Donc, nous essayons de faire au mieux, avec les limites de la temporalité, des décisions à prendre rapidement, ou pas. De toute façon, l'objectif est que la ville avance. Sinon, nous n'avancerons pas, et les Fonsorbais ne seront pas satisfaits de la gestion de la commune ; cela ne fait pas de doute. Nous faisons donc le travail que nous avons à faire. Et quand c'est possible, nous vous en informons et vous faisons participer. Mais, ce n'est pas le cas pour tous les dossiers parce que matériellement c'est totalement impossible. Je crois que je ne peux pas vous dire mieux.

**M. Pilet :** c'est un peu plus clair, merci.

2. Nous voudrions connaître le nombre de permis accordés cette année en le détaillant par type d'habitations et le nombre d'habitants supplémentaires que cela entraîne.

**Mme le Maire :**

- Permis de Construire Maisons Individuelles : 28
- Permis Groupés et ou collectifs : 2 opérations :
  - XF Investissement : 73 logements décomposés en 38 T2 et 35 T3, dont 30 logements sociaux
  - Domaine du Sud : 17 logements, soit 12 classiques et 5 sociaux

Donc, un total de 118 logements (28 maisons et 90 logements collectifs)

Le recensement fait apparaître une moyenne de 2,3 habitants par logement, mais cela ne s'applique pas aux T2.

Nous pouvons donc estimer approximativement 245 habitants supplémentaires sur l'année à Fonsorbes.

XF Investissement a obtenu le permis de construire, mais, pour l'instant, ils n'ont pas construit. Les habitants ne sont pas encore là.

Nous avons estimé 80 logements à 2,3 habitants, et 38 logements à 1,5 habitant sur les T2, et c'est même encore plus faible qu'1,5.

Groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir"

Les travaux de la route de Tarbes vont commencer prochainement début 2021. Un plan de circulation temporaire va-t-il être mis en place durant les travaux ? Si oui, pouvez-vous nous en donner les détails ? La circulation pourra-t-elle aussi continuer sur la route de Tarbes par l'intermédiaire d'alternats ?

**Mme la Maire** : vous avez eu les propositions dans le dossier, que nous vous avons envoyé hier, présentant les aménagements de la route de Tarbes. Ce dossier, envoyé aux commerçants, vous a également été envoyé.

**M. Mailhé** : oui, le dossier qui m'a été envoyé à 17 h 23 pour participer à la réunion à 19 h 30 ?

**Mme la Maire** : il n'est jamais trop tard. C'était en visio, et cela peut se faire de la maison ...

**M. Mailhé** : ... nous avons aussi d'autres réunions, vous savez. Nous ne sommes pas impliqués qu'au Conseil Municipal, et nous avons un métier, je ne suis pas à la retraite

**Mme la Maire** : ... oui, mais il y a confinement ...

**M. Mailhé** : ... je m'implique énormément, que ce soit parfois aussi à l'aide de la décision prise du groupe Majoritaire. J'en ai parlé à M. BAË parce que je savais que c'était une réunion des commerçants. Nous n'allons pas revenir sur ce mail que je n'ai même pas encore lu puisqu'hier soir j'étais en réunion très tard, je me suis levé ce matin à 6 h 00 pour aller travailler et je suis venu directement au Conseil Municipal pour venir participer aux prises de décisions. Donc, à un moment donné, il va falloir comprendre que si nous avons été élus dans la Majorité, nous aurions pris nos dispositions ; nous avons été élus dans l'Opposition, ou dans la Minorité, je vais parler un peu plu cru, des mots "je m'en moque un peu". Mais, envoyer des messages à 17 h 23, je l'ai, je ne l'ai pas encore lu, pour 19 h 30 ... nous demandons des précisions sur le plan de circulation, vous pouvez me les donner maintenant, cela m'évitera de repasser une heure ce soir à relire le message envoyé hier à 17 h 23 pour 19 h 30.

**Mme la Maire** : le plan de circulation est ce qu'il est, nous savons quelles sont les voies susceptibles d'être utilisées au cours des travaux, elles ne sont pas nombreuses, il s'agit des rues du cœur de bourg, et du chemin Bellevue, du chemin du Vigné, et du chemin Marial, nous n'inventons rien. Nous faisons avec la voirie telle qu'elle existe sur Fonsorbes, tel que le maillage existe aujourd'hui. L'objectif est d'éviter autant que faire se peut que les poids lourds, ou bien les gens qui ne font que traverser Fonsorbes, ne viennent compliquer encore plus la circulation. Il ne faut pas se cacher sur le fait que nous aurons quelques mois difficiles. Un affichage sera donc fait, les panneaux seront mis bien en amont de façon à les dissuader de passer par la ville, et d'essayer de leur proposer d'autres solutions. Mais, je ne doute pas, lorsque les Gersois venant de Toulouse et allant vers Lombez, ou les Saint-Lysiens et autres auront vu les difficultés sur la commune, qu'ils trouveront rapidement d'autres solutions ; les Fonsorbais en trouveront peut-être d'autres également, c'est-à-dire qu'au lieu de traverser Fonsorbes, ils rentreront par la D 37. Nous allons tous essayer de trouver la solution qui soit la moins pénalisante en termes de temps et de kilomètres. La plupart du temps, la circulation s'effectuera avec des feux alternants, mais, il y aura des moments où la route de Tarbes sera complètement fermée en fonction des travaux qui y seront faits. Mais, malheureusement, nous ne pouvons pas faire autrement. Ils essaieront de la fermer totalement le moins longtemps possible. Mais, lorsque nous nous lançons dans des travaux d'une telle envergure, nous n'avons pas le choix.

**M. Mailhé** : vous avez répondu à la question sur une et demie : 1° : pour passer par le chemin de Bellevue, il va falloir faire une signalétique vraiment bien importante et bien précise, parce qu'il est bien arrivé au moins une fois à chacun d'entre nous ici présent autour de la table de prendre ce chemin et de manquer de se faire accrocher pour remonter à l'église. Donc, cela était pour avertir. Pour moi, franchement, si nous ne signalons pas, nous pouvons monter un hôpital à côté ...

**Mme la Maire** : ... j'ai demandé qu'il y ait des feux sur ce croisement du chemin Bellevue, parce qu'il est extrêmement dangereux avec très peu de visibilité. Donc, installer des feux de chantier le temps nécessaire. Il va falloir essayer de sécuriser au maximum ...

**M. Mailhé** : ... nous y avons pensé, mais le problème des feux de chantier est que nous allons recréer un bouchon qui va recumuler ...

**Mme la Maire** : ... l'objectif, c'est la sécurité d'abord ...

**M. Mailhé** : ... pas forcément des feux de chantier, mais il va falloir travailler avec les services du Département pour mettre un rond-point provisoire, je ne sais pas, c'est juste une idée avancée, pour faire ralentir les gens, donner un sens de circulation ...

**Mme la Maire** : ... il n'y a pas la place ...

**M. Mailhé** : ... des communes font des ronds-points provisoires petits comme la table ... et obliger les gens à faire un mouvement mais à ne pas bloquer la circulation.

2° : est-ce que le Département a commencé à travailler sur les déviations extra-communales ?

**Mme la Maire** : oui, apparemment. Je ne les ai pas eus directement, mais la réponse est oui.

**M. Mailhé** : mais pour la question du chemin Bellevue, il va falloir vraiment y faire attention.

**Mme la Maire** : oui.

**M. Fédou** : parce que justement, au chemin Bellevue, en même temps, il y aura les travaux aux lavoirs, d'après ce que je comprends.

**Mme la Maire** : non. Ils n'empièteront pas sur le chemin Bellevue. Cela ne perturbera pas la circulation sur le chemin Bellevue. Au pire, cela prendra peut-être une ou deux places de parking en contrebas de l'église. Et encore, peut-être iront-ils se garer en haut, du côté du boulodrome.

**M. Fédou** : et au niveau des transports scolaires ?

**Mme la Maire** : tout cela est organisé, c'est vu avec le Département de façon à modifier éventuellement le trajet des transports scolaires.

**M. Fédou** : pour TISSÉO, pareil ?

**Mme la Maire** : TISSÉO, c'est vu également, oui. C'est un travail mené avec tous nos partenaires, sinon nous nous retrouverions dans une situation compliquée ; déjà qu'elle le sera, il ne faut pas se le cacher. Mais c'est un mal pour un bien, sans aucun doute.

**Mme Valenti**, du groupe Majoritaire : juste, pardon, sur les transports scolaires : cela veut dire qu'ils modifieront les horaires puisque les trajets seront plus longs.

**Mme la Maire** : ce n'est pas dit. En fait, il y a très peu de transports scolaires qui passent par la route de Tarbes. Le ramassage se fait plutôt sur les côtés, par exemple rue de l'Église. Cela concerne plus TISSÉO qui devra effectivement s'adapter, pour les deux lignes ; que ce soit la 315 ou la 116.

**Mme Valenti** : oui, mais les voiries secondaires seront encombrées par les personnes. Donc, juste peut-être avoir un point de vigilance ...

**Mme la Maire** : ... d'accord, par rapport à cela ...

**Mme Valenti** : ... sur les horaires de bus parce que cela peut compliquer un petit peu les choses pour les collégiens, lycéens ou autres. Ils ont des horaires et les retards sont ...

**Mme la Maire** : oui. Très bien.

**Mme Bobo** : et par rapport aux commerçants, qu'est-ce qu'il en est ? Parce qu'ils seront vraiment impactés ...

**Mme la Maire** : ... par rapport aux commerçants, ...

**Mme Bobo** : ... ils viennent d'essayer la Covid, et maintenant, ce sera les travaux.

**Mme la Maire** : de toute façon, les travaux ont été programmés bien avant la Covid. Compte-tenu de ce qu'en est l'organisation, qui est fort lourde entre les différents intervenants, nous avons parlé du Syndicat des Eaux, du Syndicat d'Électricité, etc, qui fait intervenir beaucoup de monde, les travaux vont effectivement débuter. L'accès aux commerces sera toujours possible, cela est bien évident, il sera préservé. Mais il est certain que pour eux aussi, ce sera une période plus difficile, il n'y a pas de doute. Mais, je suis persuadée qu'au terme des travaux, la fréquentation des commerces augmentera parce que nous pourrons y aller à pieds, nous pourrons circuler, nous aurons envie de passer sur ce boulevard. Aujourd'hui, nous n'avons pas envie d'y aller, c'est bien évident.

**Mme Bobo** : oui, mais eux, ils ne vont pas patienter. Leur chiffre d'affaires n'attendra pas six mois pour remonter.

**Mme la Maire** : nous verrons.

**Mme Bobo** : parce que rien n'a été discuté avec eux en amont par rapport à tout cela.

**Mme la Maire** : nous avons vu les commerçants, M. BAË est passé chez chacun d'entre eux, il les a vus, a échangé avec eux. Leur souci est dans le nombre de places de parking. Hier soir, personne ne nous a parlé du chiffre d'affaires. Il y en a un qui a effectivement parlé de la Covid plus que du chiffre d'affaires, mais les autres n'ont pas rebondi dessus. Leur problématique majeure est les places de parking. Et, effectivement, il y aura moins de places de parking du fait que nous supprimons toutes celles qui sont à gauche, en allant de Saint-Lys vers Plaisance, puisqu'il y aura la piste cyclable. Nous reprenons le décompte des places de parking sur l'espace route de Fontenilles, rue du 11 Novembre ; nous pouvons en dégager un petit peu plus que ce qui était prévu. Et nous mettrons une zone bleue de façon à ce qu'il n'y ait pas de véhicule ventouse et qu'un turnover permette aux commerçants de recevoir leurs clients, et de les recevoir mieux qu'ils ne les reçoivent aujourd'hui, puisqu'aujourd'hui des voitures sont garées là toute la journée, et voire même, pour certaines, plusieurs jours consécutifs.

Nous allons nous en tenir là.

## 28 - INFORMATIONS DIVERSES

Néant.

**Mme la Maire** : je vous souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année. Profitez de vos familles en étant extrêmement prudents.

**Mme Bobo** : juste une question des commerçants : ils ont demandé si la Gendarmerie pouvait tourner un petit peu la semaine des fêtes pour leur sécurité, parce que ...

**Mme la Maire** : ... je pense que cela fait partie des missions de la Gendarmerie, et les Gendarmes sont extrêmement vigilants en périodes de fêtes de manière générale. Il est donc fort probable, ils le font tous les ans ...

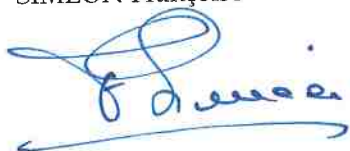
**Mme Bobo** : ... non, cela a été demandé parce que justement ils ne les ont pas vus. C'est donc pour cela que je posais la question.

**Mme la Maire** : encore une fois, passez d'excellentes fêtes, et restez prudents dans le contexte sanitaire actuel. A l'année prochaine.

Le prochain Conseil Municipal, pour information, est prévu le 21 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 38.

Mme la Maire  
SIMÉON Françoise



Le Secrétaire de Séance  
BARBA Jean-Luc

